ESTIMATES

Canadian Environmental Assessment Agency

Performance Report

For the period ending
March 31, 2005

Canada

The Estimates Documents

Each year, the government prepares Estimates in support of its request to Parliament for authority to spend public monies. This request is formalized through the tabling of appropriation bills in Parliament.

The Estimates of the Government of Canada are structured in several parts. Beginning with an overview of total government spending in Part I, the documents become increasingly more specific. Part II outlines spending according to departments, agencies and programs and contains the proposed wording of the conditions governing spending which Parliament will be asked to approve.

The *Report on Plans and Priorities* provides additional detail on each department and its programs primarily in terms of more strategically oriented planning and results information with a focus on outcomes.

The *Departmental Performance Report* provides a focus on results-based accountability by reporting on accomplishments achieved against the performance expectations and results commitments as set out in the spring *Report on Plans and Priorities*.

The Estimates, along with the Minister of Finance's Budget, reflect the government's annual budget planning and resource allocation priorities. In combination with the subsequent reporting of financial results in the Public Accounts and of accomplishments achieved in Departmental Performance Reports, this material helps Parliament hold the government to account for the allocation and management of funds.

©Her Majesty the Queen in Right of Canada, represented by
the Minister of Public Works and Government Services Canada — 2005

Catalogue No. BT31-4/23-2005
ISBN 0-660-62888-0

This document is available on the TBS Web site at the following address: www.tbs-sct.gc.ca
This document is available in alternate formats on request.

Available in Canada through your local bookseller or by mail from
Canadian Government Publishing — PWGSC
Ottawa, Canada K1A 0S9

Telephone: (613) 941-5995
Fax: (613) 954-5779 or 1-800-565-7757 (Canada and U.S.A.)
Orders only: 1-800-635-7943 (Canada and U.S.A.)
Internet: http://publications.gc.ca

Foreword

The Government of Canada has made continuous improvement in its management practices a priority since *Results for Canadians: A Management Framework for the Government of Canada* was tabled in Parliament in the spring of 2000. Driving the government's pursuit of management excellence is its vision to provide Canadians with a responsive government, which serves citizens and manages itself as a unified, coherent enterprise; an innovative government supported by a highly-qualified public service equipped to leverage information and make the best use of public funds while balancing risk; and an accountable government which answers clearly and openly for its performance to Parliament and to Canadians.

Departmental performance reports play a key role in the cycle of planning, monitoring, evaluating, and reporting results to Parliament and citizens. They are at the heart of accountability in government.

Departments and agencies are encouraged to prepare their reports following principles for effective public reporting (provided in the *Guide for the Preparation of the 2004-05 Departmental Performance Reports*: http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr1/04-05/guidelines/guide_e.asp). Based on these principles, an effective report provides a coherent and balanced picture of performance that is brief and to the point. It focuses on outcomes (benefits to Canadians and Canadian society) and describes the contribution the organisation has made toward those outcomes. It sets performance in context, associates performance with earlier commitments, explains any changes, and discusses risks and challenges faced by the organisation in delivering on these commitments. Achievements realised in partnership with other governmental and non-governmental organisations are also discussed. Supporting the need for responsible spending, it links resources to results. Finally, the report is credible because it substantiates the performance information with appropriate methodologies and relevant data.

This departmental performance report (along with those of many other organizations) is accessible from the Treasury Board of Canada Secretariat Internet site: http://www.tbs-sct.gc.ca/est-pre/estime.asp. Readers wishing a high level, whole of government overview of the Government of Canada's efforts to improve quality of life should refer to *Canada's Performance 2005* available at the same internet address. This report is structured around three broad policy areas (Sustainable Economy, Canada's Social Foundations and Canada's Place in the World) and, in its electronic version, links to relevant Departmental Performance Reports. *Canada's Performance 2005* also contains a special overview of the government's efforts to improve the well-being of Aboriginal peoples.

The Government of Canada is committed to continually improving reporting to Parliament and Canadians. The input of readers can do much to ensure that Departmental Performance Reports and other reports are enhanced over time.

Comments or questions can be directed to:

Results-based Management Directorate
Treasury Board of Canada Secretariat
L'Esplanade Laurier, Ottawa, Ontario K1A OR5
OR at: rma-mrr@tbs-sct.gc.ca

Canadian Environmental Assessment Agency

PERFORMANCE REPORT

For the period ending

March 31, 2005

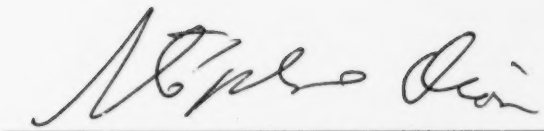

The Honourable Stéphane Dion
Minister of the Environment and Minister responsible for the Canadian Environmental Assessment Agency

TABLE OF CONTENTS

SECTION I **Minister's Message and Executive Summary** 1

Minister's Message 1
Management Representation Statement 2
Executive Summary 3

SECTION II **Strategic Context** 5

Who We Are 5
Partners in Environmental Assessment 6
Planning Context – Factors Influencing and Driving Performance 7

SECTION III **Agency Performance** 11

Strategic Planning Framework 11
Strategic Outcomes 11
Strategic Outcome 1:
Effective and Efficient Environmental Assessment 12
Strategic Outcome 2:
Coordinated and Harmonized Environmental Assessments 23
Strategic Outcome 3:
Consistent and Predictable Application of Environmental Assessment in Federal Decision Making 27

ANNEX 1 **Consolidated Reporting** 31

A1.1 Human Resources Management 31
A1.2 Management Accountability and Modern Comptrollership 31
A1.3 Sustainable Development Strategy 32

ANNEX 2 **Financial Performance** 33

A2.1 Financial Performance Overview 33
A2.2 Financial Summary Tables 33
Table 1: Comparison of Planned to Actual Spending (incl. FTE) 34
Table 2: Use of Resources by Business Lines 35
Table 3: Voted and Statutory Items 35
Table 4: Net Cost of Agency 36
Table 5: Sources of Respendable and Non-respendable Revenue 36
Table 6: User Fees 37

ANNEX 3 Other information 39

A3.1 Agency Organization 39
A3.2 Major Federal Statutes and Agreements Administered 40
A3.3 Regulatory Initiatives 40
A3.4 Statistical Summary of Environmental Assessments 43

LIST OF TABLES AND FIGURE

Table 1: Building Strong Partnerships 7
Table 2: Logic Model – Strategic Outcome 1 12
Table 3: Summary of Review Panel Activity 15
Table 4: Comprehensive Studies Completed During 2004-2005 19
Table 5: Logic Model – Strategic Outcome 2 23
Table 6: Logic Model – Strategic Outcome 3 27
Figure 1: Accountability 39
Table 7: Major Federal Statutes and Agreements Administered 40
Table 8: Legislative and Regulatory Initiatives 40
Table 9: Statistical Summary Report in Fiscal Year 2004-2005 43
Table 10: Screenings in Fiscal Year 2004-2005 43
Table 11: Comprehensive Studies in Fiscal Year 2004-2005 46
Table 12: Review Panels in Fiscal Year 2004-2005 47

106-00856/

SECTION I

Minister's Message and Executive Summary

Minister's Message

I am pleased to present the Performance Report of the Canadian Environmental Assessment Agency for the period ending March 31, 2005. This report outlines the Agency's key accomplishments for the 2004-2005 fiscal year.

The Agency operates in an environment that is growing in complexity and importance. Last year, the External Advisory Committee on Smart Regulation provided expert advice on the best ways to improve the government's regulatory system to better meet Canada's needs in the 21st century. Environmental assessment figured prominently in the committee's recommendations.

Throughout the year, the Agency provided support and expertise to federal departments and agencies on a variety of comprehensive studies and review panels.

Environmental assessment must be rigorous and thorough, in addition to being timely, efficient and predictable. With this in mind over the coming year, the Agency will continue to work in Canada's interests through delivery of its core programs and services.

But we must always seek ways to bring about improvement. To that effect, in the October 2004 Speech from the Throne, the Government of Canada indicated that it would consolidate the federal environmental assessment process. This initiative has been a major focus for the Agency over the past few months and it will strengthen the accountability and integrity of federal environmental assessment.

This coming improvement of federal environmental assessment will also have positive effects on the cooperation between the provinces and the territories. A better coordination of the environmental assessment process and practices across Canada is the best way to guarantee timely and high quality assessments for Canadians.

The Honourable Stéphane Dion
Minister of the Environment and
Minister responsible for the Canadian Environmental Assessment Agency

Management Representation Statement

I submit, for tabling in Parliament, the 2004-2005 Departmental Performance Report for the Canadian Environmental Assessment Agency.

This report has been prepared based on the reporting principles and other requirements in the *Guide for the Preparation of the 2004-2005 Departmental Performance Reports* and represents, to the best of my knowledge, a comprehensive, balanced and transparent picture of the organization's performance for fiscal year 2004-2005.

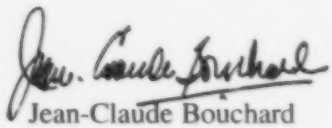

Jean-Claude Bouchard
President
August 20, 2005

Executive Summary

The Canadian Environmental Assessment Agency (the Agency) administers the *Canadian Environmental Assessment Act* (the Act), federal legislation designed to encourage the use of environmental assessment nationally as a planning tool to ensure that economic development occurs in a manner that maintains a healthy environment. The Agency employs 145 people at headquarters in Ottawa and in six regional offices across Canada and manages an annual budget of approximately $19 million.

In 2004-2005, the Agency's federal clients initiated approximately 6,300 screening assessments. The Agency played an important role in more than 25 comprehensive studies and in 11 review panels.

In the October 2004 Speech from the Throne, the government made a commitment to consolidate federal environmental assessment. The Agency developed a detailed proposal with a number of options on how consolidation could be achieved. The objective is to further refine and improve the environmental assessment process while building on the positive elements of the current federal system. This will be a significant focus of the Agency in the coming year.

The Agency provided support to federal negotiators at 71 tables where environmental assessment issues in Aboriginal land claims and self-government agreements were being addressed. The Agency also negotiated or continued implementation of bilateral environmental assessment agreements with provinces and territories, bringing the total number of agreements in place to seven. In addition, the Agency implemented its new role of Federal Environmental Assessment Coordinator in over 150 environmental assessments.

The Agency has taken an active role in reviewing Cabinet submissions for environmental assessment and strategic environmental assessment implications to ensure that the policies, plans, programs and/or projects in which the federal government participates do not have adverse environmental impacts. The Agency also coordinated the federal government response to the Commissioner of the Environment and Sustainable Development's audit of federal departments' implementation of the *Cabinet Directive on the Environmental Assessment of Policies, Plan and Program Proposals*. The Agency delivered approximately 110 training sessions to more than 3,000 participants across Canada. Ninety-five percent of participants who completed evaluations would recommend the Agency's training to others.

SECTION II

Strategic Context

Who We Are

The Agency provides leadership and serves as a centre of expertise in its role as the administrator of the federal environmental assessment process. The Agency has one program objective, which serves as its mission:

> ***To provide Canadians with high-quality environmental assessments that contribute to informed decision making in support of sustainable development.***

Headed by the President, who reports directly to the Minister of the Environment[1], the Agency is mandated by the following instruments:

- the *Canadian Environmental Assessment Act* and its accompanying regulations;
- the *Canada-Wide Accord on Environmental Harmonization* and bilateral agreements with provincial governments that establish arrangements for cooperative environmental assessments; and
- international agreements containing environmental assessment provisions to which Canada is a party, principally the United Nations *Economic Commission for Europe Convention on Environmental Impact Assessment in a Transboundary Context* (ratified in May 1998).

The Agency also assists the Minister of the Environment in implementing the *Cabinet Directive on the Environmental Assessment of Policy, Plan and Program Proposals* by providing guidance to federal authorities on environmental assessment considerations and requirements in respect to proposed policies, plans and programs.

The President of the Agency has been designated by Order-in-Council as the federal administrator of the environmental and social protection regimes set out in chapters 22 and 23 of the 1975 *James Bay and Northern Quebec Agreement*.

For more information about the Agency, visit: **www.ceaa-acee.gc.ca**.

[1] The reporting structure to the Minister of the Environment can be found in Figure 1, Annex 3.

Partners in Environmental Assessment

Federal environmental assessment is based on the principle of self assessment. Under subsection 5(1) of the Act, a federal environmental assessment may be required when a federal authority: is the proponent of a project, provides financial assistance to the proponent, makes federal lands available for the project, and/or issues a permit, licence or any other form of approval pursuant to a statutory or regulatory provision referred to in the *Law List Regulations*. The Agency provides these departments and agencies (known as responsible authorities) with training, advice, guidance and support in fulfilling their environmental assessment responsibilities under the Act.

The Agency has a greater role in projects that have the potential to cause significant environmental effects. It manages the public comment period and advises the Minister of the Environment in relation to the comprehensive study review process. It supports the establishment and conduct of independent review panels. It also provides advice and support to decision makers and manages a financial assistance program to encourage public participation in comprehensive studies and review panels.

Involvement of multiple jurisdictions in environmental assessment

Depending on the project, representatives of federal, provincial, territorial and municipal governments, as well as Aboriginal groups, may have legislative environmental assessment requirements. The Agency works cooperatively with other parties to promote consistent approaches and an effective and efficient environmental assessment process that addresses the requirements of each jurisdiction.

Non-governmental organizations, businesses, and citizen and industry groups

Environmental non-governmental organizations, citizen groups and representatives from industry are important consultative partners during the development of policies, programs and regulations aimed at improving the environmental assessment process.

The Agency maintains channels for stakeholder communication through its support of several consultative committees. In 2004-2005, the Agency chaired the committees listed in Table 1.

Table 1: Building Strong Partnerships

Committee	Membership	Purpose
Regulatory Advisory Committee (RAC)	• federal and provincial government representatives • Aboriginal, industry and environmental non-governmental organization members	• consult on federal environmental assessment regulatory and policy matters
Senior Management Committee on Environmental Assessment (SMCEA)	• senior federal government managers representing various departments and agencies	• share information on current and upcoming environmental assessment issues pertinent to the federal government
Federal-Provincial-Territorial Environmental Assessment Administrators Group (Rotational chair among jurisdictions and the Agency)	• senior federal-provincial-territorial environmental assessment representatives	• discuss environmental assessment issues of cross-jurisdictional interest
Regional Environmental Assessment Committees (REAC)	• regional environmental assessment representatives from various federal and provincial government departments	• share information and discuss coordinated approaches to environmental assessment among jurisdictions within a geographic region

Planning Context – Factors Influencing and Driving Performance

Projects subject to environmental assessment often raise important issues associated with socio-economic development, environmental protection, Aboriginal interests and federal-provincial-territorial relations. Environmental assessment must continually adapt to emerging trends and new challenges.

Shared Environmental Management Responsibility

Under the Constitution of Canada, responsibility for environmental management is an area of shared jurisdiction among various levels of government. To minimize duplication and delays, the Agency works with its provincial and territorial counterparts to bring about greater cooperation in environmental assessment and to promote the consistent and predictable application of environmental assessment processes across Canada.

Addressing Competing Interests

Large-scale projects subject to environmental assessment frequently involve sensitive issues related to development, environmental protection, Aboriginal interests and federal-provincial-territorial relations. Projects being assessed can often be complex, with competing stakeholder interests. The Agency endeavors to address these interests while maintaining productive relationships and delivering high-quality environmental assessments that meet the expectations of Canadians.

Aboriginal Peoples

Aboriginal peoples have strong interests in environmental assessment issues and they have indicated to the Agency that these interests include:

- participating in environmental assessments where Aboriginal peoples/groups may be affected by development;
- ensuring that their traditional knowledge is considered in the process of environmental assessments;
- developing the capacity of Aboriginal peoples to participate in and conduct environmental assessments on their lands;
- ensuring minimal disruption of traditional lifestyles and the natural environment; and
- developing environmental assessment processes for projects on Aboriginal lands in the context of band council governance, self-government and comprehensive claim negotiations.

Improved Federal Policy Development

The Agency is a strong advocate for the application of strategic environmental assessment as a tool to support improved decision making. Since the implementation of the *Cabinet Directive on the Environmental Assessment of Policy, Plan and Program Proposals*, federal departments have increasingly recognized the role of this valuable tool in helping to promote sustainable development. The Agency will continue to develop its advocacy and advisory role, track national and international development in the field, and provide leadership in this evolving field of policy research.

Canadian Competitiveness

In a global economy, countries must compete for foreign investment. Environmental sustainability is emerging as a basis for competitiveness and consumers, producers and investors are responding to this change. The efficiency and effectiveness of an environmental assessment process can contribute to a positive view of the country. A more certain, timely and predictable environmental assessment process will also support Canada's international competitiveness.

Environmental Assessment and Climate Change

The Government of Canada is committed to the Kyoto Protocol and to reaching its greenhouse gas emissions target of six percent below 1990 levels by 2012. At the same time, increased demand for energy is likely to result in more energy-related development projects. Environmental assessment is a useful tool for ensuring that the government's climate change policies are considered in project development and that projects take into consideration the potential effects of changes in the climate.

Smart Regulation

A knowledgeable society has to be smart about the regulations that guide activities and protect its quality of life.

The federal government is renewing its national regulatory system to enhance performance and spur innovation. Part of this renewal will include improvements to the federal environmental approval process to make it more transparent and effective. In the October 2004 Speech from the Throne, the government reinforced this initiative by committing to the consolidation of federal environmental assessment. This consolidation exercise will be the Agency's focus in the upcoming fiscal year.

SECTION III

Agency Performance

Strategic Planning Framework

This Departmental Performance Report presents the results of the Agency's commitments in its Report on Plans and Priorities of 2004-2005, which was prepared according to our Performance Reporting and Accountability Structure (PRAS). The PRAS has since been replaced with a Program Activity Architecture (PAA) that will now be the framework for Agency planning and reporting.

The new PAA identifies the Agency's strategic outcome as: "Environmental assessment is an integral part of program and policy decision making." The Agency will achieve this outcome through one program activity – effective and efficient environmental assessment – and three sub-activities: coordination and cooperation, guidance and operations, and continuous improvement.

Future plans will be developed based on the Agency's Program Activity Architecture.

Strategic Outcomes

This Departmental Performance Report is organized by strategic outcomes – the long-term, enduring benefits to Canadians derived from the Agency's mission. The planning framework presented in this report is consistent with that presented in the *Report on Plans and Priorities 2004-2005.*

Agency's Strategic Outcomes

- Effective and efficient environmental assessment
- Coordinated and harmonized environmental assessments
- Consistent and predictable application of environmental assessment in federal decision making

Strategic Outcome 1: Effective and Efficient Environmental Assessment

The Agency is committed to providing Canadians with environmental assessments that are effective, efficient, involve public participation and support the principles of sustainable development.

Context

The Agency plays an important role in providing advice, guidance, training and recommendations to federal departments and agencies. This helps to ensure that environmental assessment decisions: comply with the Act, reflect effective and efficient environmental assessment practices, consider public values, and support the principles of sustainable development. The Agency plays a greater role in the assessment of projects with the potential to cause significant environmental effects by managing elements of the assessment process, providing opportunities for public participation, as well as providing advice and support to decision makers.

Effective and efficient environmental assessment involves incorporating environmental factors early in a project's planning stage so that adverse environmental effects and financial costs are reduced or avoided. Environmental assessment must be broad enough to consider all potential environmental effects arising from a project and must provide appropriate opportunities during the process for Canadians to express their views and be involved in decisions that affect them.

Table 2: Logic Model – Strategic Outcome 1

Strategic Outcome:
Effective and Efficient Environmental Assessment The Agency is committed to providing Canadians with environmental assessments that are effective, efficient, involve public participation, and support the principles of sustainable development. Expenditures: $11,122,329 FTEs: 82
Key Partners:
• Other federal government departments and agencies, and provincial, territorial and local governments • Regulatory Advisory Committee • Non-governmental agencies • Aboriginal groups • Private industry • Interest groups • Canadians
Key Results:
• The Agency ensured the establishment and/or managed 11 review panel processes with a view to ensuring high-quality environmental assessment. • The Agency provided $457,000 to numerous participants in five major projects. The funds are used by parties to improve their participation in a project.

Established, Maintained and Improved Processes and Developed Tools and Mechanisms that Support Environmental Assessment

Process improvements will contribute to better environmental assessments and therefore address the needs of Canadians in a more effective and consistent manner. Better tools and mechanisms will increase the consistency and predictability of environmental assessments. This can also lead to the consistent application of mitigation measures to deal with potentially adverse environmental effects of projects.

Mechanisms that are well documented and easily accessed lead to a broader understanding of issues such as impacts of trade on the environment and involvement of Aboriginal peoples in the environmental assessment process. The Agency also uses research and development to improve the practice of environmental assessment.

2004-2005 Results

- Managed 11 review panels and provided advice and guidance to responsible authorities, project proponents and the public in the comprehensive study process. During the planning period, 12 comprehensive studies were completed and 27 are at various stages of development. See Table 3 and Table 4 for summaries of major projects.
- Developed effective guidance materials in partnership with stakeholders in order to address clients' needs and improve knowledge and understanding of the application of the Act. For a listing of guidance documents, visit: **www.ceaa.gc.ca/012/newguidance_e.htm**.
- Provided support to over 20 researchers who have been conducting research in the area of environmental assessment. In addition, six new research reports were completed during the review period and posted on the Agency's Web site. For additional information about the Research and Development Program, or to view the completed research reports, visit: **www.ceaa.gc.ca/015/index_e.htm**.
- Supported the development of class screenings by providing advice, technical assistance and funding to federal departments. The Agency also conducted a workshop with federal departments that had past experience with the class screening process, and federal departments that received funding through the Class Screening Funding Program 2004-2005. The Agency declared five model class screenings and two replacement class screenings and a further 20 reports are in various stages of development. Use of these model and replacement class screening reports will enable responsible authorities to use resources more efficiently while ensuring that environmental considerations are taken into account during project planning and implementation. The Agency has also renewed the Class Screening Funding Program for 2005-2006.
- Coordinated the federal government response to the Commissioner of the Environment and Sustainable Development's audit of federal implementation of the *Cabinet Directive on the Environmental Assessment of Policies, Plan and Program Proposals*. The Agency continues to work closely with the federal community through the strategic environmental assessment subcommittee of the Senior Management Committee on Environmental Assessment to ensure that the commitments made in the government response are met.

Consolidation of Environmental Assessment

The federal government is considering options for improving the federal environmental assessment process. In the October 2004 Speech from the Throne, the government made a commitment to get the House in order by consolidating federal environmental assessments. The government's March 2005 *Smart Regulation: Report on Actions and Plans* also identified consolidation of environmental assessment as a priority.

The current federal environmental assessment system is based on the principle of self-assessment. Consequently, departments and agencies have their own discrete environmental assessment responsibilities to discharge, though often in relation to the same project. The resulting decentralized system has many advantages, but it also presents challenges. Since October, the Agency has been developing options for consolidating federal environmental assessment. From these options, a detailed proposal for consolidation will emerge that builds on the positive elements of the current federal system while introducing a more prominent role for the Agency for major projects. This approach would address many of the concerns identified by stakeholders.

Strategic Environmental Assessment

Strategic environmental assessment is the systematic and comprehensive process of evaluating the environmental effects of a policy, plan or program and its alternatives.

According to the federal government's Cabinet Directive, an assessment of a policy, plan or program proposal must be conducted when two conditions are met:

- the proposal is submitted to an individual minister or Cabinet for approval; and
- the implementation of the proposal may result in important environmental effects, either positive or negative.

When circumstances warrant, departments and agencies are also encouraged to conduct strategic environmental assessments for other policy, plan and program proposals, particularly when strong public concern is apparent. In January 2004, the Directive was updated to address two issues. The amendments provide clearer guidance on the assessment of both positive and negative environmental impacts, and require federal departments and agencies to prepare public statements of environmental effects when detailed assessments have been conducted. These changes support more effective and transparent analysis.

For additional information about Strategic Environmental Assessment, visit: **www.ceaa.gc.ca/016/index_e.htm**.

Environmental Assessment Review Panels

Distinguished by extensive public participation, review panels, and joint review panels with other jurisdictions, are the most visible and public type of environmental assessment. They are independent from government, with members appointed by the Minister of the Environment.

The review panel conducts its assessment in an open and public manner, with individuals and groups presenting information and views through public comment periods and public hearings. Public participation is facilitated by the Participant Funding Program, which provides financial assistance to eligible individuals and public organizations with legitimate interests in the project.

At the completion of the review process, the review panel's report, including conclusions and recommendations, is submitted to the Minister of the Environment. The recommendations are advisory, and the federal Cabinet considers and responds publicly to all recommendations.

The Agency's primary roles in a review panel process are to: provide advice and coordination to federal expert authorities and responsible authorities, maintain the public registry, manage the review process and provide technical and administrative support to the review panel, administer the Participant Funding Program, and design and implement a public information program with the review panel.

Table 3: Summary of Review Panel Activity

Review Panel of the Eastmain-1-A and Rupert Diversion Project in Quebec
• Hydro-Québec and its subsidiary, the *Société d'énergie de la Baie-James*, propose to build the $2 billion Eastmain-1-A generating station (770 MW) and to divert the Rupert River in the James Bay territory.
• The proposal requires the application of the Act and the provincial environmental assessment process of chapter 22 of the *James Bay and Northern Quebec Agreement*. In April 2003, the Agency, the *Ministère de l'environnement du Québec* and the Cree Regional Authority signed an agreement for the coordination of the environmental assessment processes applicable to the project. The goal is to produce a single report at the completion of the review.
• The review of the project is at the conformity stage of the impact study. The review bodies have targeted July 30 for the submission of any request for additional information.
Review Panel of the Development of the Vanadium Mine in Quebec
• McKenzie Bay International Ltd. (Lac Doré Mining Inc.) proposes the development of a vanadium mine at Lac Doré, near Chibougamau. The proposal requires the application of the Act and the provincial environmental assessment process of chapter 22 of the *James Bay and Northern Quebec Agreement* (JBNQA).
• In February 2004, the Minister of Fisheries and Oceans recommended the referral of the project to a review panel.
• On May 21, 2004, the Cree registered a motion in the Quebec Superior Court seeking a declaration that the JBNQA federal process is applicable to the project and that the *Canadian Environmental Assessment Act* (the Act) is not. The time of the hearing of the motion has yet to be determined.

Continued on next page.

Joint Review Panel of the Kénogami Watershed Flood Control Project in Quebec

- An agreement was signed by the governments of Canada and Quebec to establish a joint review panel for the Kénogami Watershed Flood Control project.
- Hearings were held August 5 to 7, 2003. The joint panel submitted its report to the federal and provincial environment ministers on October 24, 2003.
- The Quebec government (the proponent) has since reconsidered various portions of the project. As a result, the federal government has postponed finalizing its response until the province establishes if the project, or certain portions of the project, would be maintained.

Joint Review Panel of the Whites Point Quarry Project in Nova Scotia

- Global Quarry Products proposes to construct and operate a basalt quarry, processing facility and marine terminal located in Digby County, Nova Scotia.
- In June 2003, the Minister of Fisheries and Oceans recommended the referral of the project to a review panel.
- On November 3, 2004, the Minister of the Environment and the provincial Minister of Environment and Labour signed an agreement establishing a joint review panel for the project and appointed the members of the panel.
- On November 10, 2004, the Agency and Nova Scotia Environment and Labour released for public comment the draft Environmental Impact Statement (EIS) Guidelines. After reviewing the public submissions, the joint review panel finalized the EIS Guidelines on March 31, 2005. The Panel is now waiting for the proponent to submit the EIS.

Joint Review Panel of the Mackenzie Gas Project in the Northwest Territories

- The Agency has been actively involved in the development of environmental review processes to minimize duplication and meet legislative requirements for major natural gas development in the Northwest Territories (N.W.T.).
- The proposed Mackenzie Gas Project consists of the development of three natural gas fields on the Mackenzie Delta, N.W.T., with associated gathering systems and processing facilities. Pipelines would carry the gas 1,400 kilometres south through the Mackenzie Valley to market. The proponent consortium consists of Shell Canada Limited, ConocoPhillips Canada (North) Limited, ExxonMobil, Imperial Oil Resources Ventures Limited and the Aboriginal Pipeline Group.
- The project is subject to three environmental assessment regimes and three additional regulatory public hearing processes. In preparation for the filing of an application for a major northern gas pipeline project, the June 2002 Cooperation Plan was developed.
- On August 21, 2003, the Minister of the Environment referred the project to a review panel. On August 18, 2004, the Minister of the Environment, the Chair of the Mackenzie Valley Environmental Impacts Review Board and the Chair of the Inuvialuit Game Council announced the establishment of the joint review panel for the Mackenzie Gas Project and released the Environmental Impact Statement terms of reference.
- In February 2005, the Executive Committee (the Chairs of the joint review panel, the National Energy Board, the N.W.T. Water Board and the Mackenzie Valley Land and Water Board) announced that the coordinated public hearings would not start until late summer 2005.

Continued on next page.

Joint Review Panel of the Kemess North Gold-Copper Mine Project in British Columbia

- Northgate Minerals Corporation proposes to develop the Kemess North copper and gold deposit, located six kilometres north of its existing Kemess South Mine, and 250 kilometres northeast of Smithers in north central British Columbia.
- On November 19, 2004, the Minister of the Environment referred the Kemess North project to a review panel, following a request by the Minister of Fisheries and Oceans.
- On May 19, 2005, the Minister of the Environment and the B.C. Minister of Sustainable Resource Management signed an agreement to establish a joint review panel and appointed a three-member panel. Panel members were selected by consensus by following a process that involved federal, provincial and First Nations representatives.
- Draft Guidelines for the preparation of the proponent's Environmental Impact Statement were issued July 2005.

Review Panel of the Rabaska Liquefied Natural Gas Project in Quebec

- The Rabaska liquefied natural gas (LNG) facility is being proposed by a group of companies led by Gaz Metropolitain, Enbridge Gas and Gaz de France. The proposal is to build the LNG terminal and related facilities at Beaumont, Quebec, on the St. Lawrence River near Québec City. The province of Quebec will also exercise environmental assessment decision-making authority. As a result, the *Canada-Quebec Agreement on Environmental Assessment Cooperation* will apply.
- On January 20, 2005, the Agency issued a news release announcing the decision of the Minister of the Environment to refer the Rabaska project to a review panel.
- The proponents plan to submit the Environmental Impact Statement in summer 2005. In accordance with this timeframe, the review panel could be appointed in winter 2005 or when both governments are satisfied that the impact study is consistent with the Guideline requirements.

Review Panel of the La Romaine Hydroelectric Complex Project in Quebec

- The La Romaine project is a 1,500 MW hydro project on the Romaine River in the Lower North Shore region of Quebec. The project is subject to the Quebec environmental assessment process and will require authorizations from Fisheries and Oceans Canada and Transport Canada. It is subject to the *Canada-Quebec Agreement on Environmental Assessment Cooperation*.
- On February 10, 2005, the Agency announced the Minister's decision to refer the project to a review panel. Public consultation was held from April 29 to May 30, 2005, on draft Guidelines for the Environmental Impact Statement.
- It is not expected that a review panel would be appointed until 2007. The panel will be appointed only once both governments are satisfied that the information provided by the proponent meets the requirements set out in the Guidelines.

Review Panel of the Brooks Power Generation Project in Alberta

- In March 2003, the Minister of the Environment referred the Brooks Power Generation project to a review panel under section 28 of the Act.
- In August 2004, Fisheries and Oceans Canada confirmed that Luscar Limited had withdrawn this project. Fisheries and Oceans Canada recommended that the environmental assessment process be stopped as it would no longer exercise any federal power or perform any federal duty or function identified in section 5 of the Act.
- On December 10, 2004, the Minister of the Environment determined that a federal environmental assessment of the proposed Brooks Power project was no longer necessary and stopped the review panel process.

Continued on next page.

Review Panel of the Bennett Environmental Thermal Oxidizer Project in New Brunswick

- Bennett Environmental Inc. proposes to build a thermal oxidizer capable of treating 100,000-tonne-per-year of oil- and creosote-contaminated soils at Belledune, New Brunswick.
- Representatives of groups opposing the Bennett project submitted a petition, in the fall of 2003, requesting that the project be referred to a review panel pursuant to the transboundary provisions of the *Canadian Environmental Assessment Act*.
- On June 14, 2004, the Minister of the Environment announced the referral of the project to a review panel in order to examine the project's potential transboundary environmental effects.
- The following month, Bennett filed an application for judicial review before the Federal Court, challenging the Minister's decision to refer the project to a review panel. In August, the Federal Court quashed the referral to a review panel, thereby precluding the Minister from continuing with the review panel process.
- On September 28, 2004, the Minister announced the federal government's appeal of the ruling of the Federal Court.
- On March 31, 2005, the review panel was on hold pending the hearing of the matter before the Federal Court of Appeal and its subsequent decision.

Joint Review Panel of the Highwood Storage and Diversion Project in Alberta

- Alberta Transportation proposes the construction of a water management project to convey and store water diverted from the Highwood River in the lower Little Bow River basin in south-western Alberta.
- In 1997, Fisheries and Oceans Canada referred the project to the Minister of Environment for a review by a panel. At the completion of the joint review panel in June 1998, the panel concluded that it required further evidence to reach a final conclusion on one of the project components. Another joint review panel was established in March 2000 to address the outstanding issues.
- In March 2005, the joint review panel was waiting for Alberta Transportation to develop its project and submit an application to the Alberta Natural Resources Conservation Board. When that information is received, the panel will need to be re-activated.

For additional information about review panels, visit:
www.ceaa.gc.ca/010/basics_e.htm#26.

Comprehensive Studies

Certain projects, by their very nature, may have the potential to cause significant adverse environmental effects. These types of projects have been identified and listed in the *Comprehensive Study List Regulations*.

As a result of revisions to the Act, proclaimed through Bill C-9 on October 30, 2003, the responsible authority must consult the public on its proposed approach and recommend to the Minister of the Environment whether the project continue by means of a comprehensive study environmental assessment or be referred to a mediator or a review panel. At the end of the comprehensive study process, the Minister is required to issue a decision statement as to whether the project is likely to cause significant adverse environmental effects.

The Agency's role in the comprehensive study process is to provide advice to responsible authorities, project proponents and the public; ensure that the comprehensive study report complies with the requirements of the Act; manage the public comment period; and provide advice to the Minister of the Environment in support of the Minister's track decision on the environmental assessment and the determination of potential adverse environmental effects. Public participation is facilitated by the Participant Funding Program, which provides financial assistance to eligible individuals and public organizations with legitimate interests in the project.

The Minister concluded that the comprehensive studies described in Table 4 were not likely to cause significant adverse environmental effects and referred them back to the responsible authority.

Table 4: Comprehensive Studies Completed During 2004-2005

Comprehensive Study	Project Proponent	Responsible Authorities	Project Description
Trans Labrador Highway Project (Phase III)	Newfoundland and Labrador Department of Transportation and Works	Fisheries and Oceans Canada	Proposal to construct, over a six-year period, and maintain a two-lane gravel surface highway from Cartwright Junction (87 km south of Cartwright) to Happy Valley-Goose Bay.
New Route 2 Trans-Canada Highway (Perth-Andover to Woodstock)	New Brunswick Department of Transportation	Transport Canada, Infrastructure Canada, and Fisheries and Oceans Canada	Proposal to construct a new section of divided highway starting from south of the Trans-Canada Highway/Route 190 Interchange in the Village of Perth-Andover, past River de Chute, Florenceville, Hartland, and terminating in the vicinity of the intersection of the Trans-Canada Highway/Route 550 (Connell Road) in the town of Woodstock.

Continued on next page.

Comprehensive Study	Project Proponent	Responsible Authorities	Project Description
Liquefied Natural Gas Marine Terminal and Multi-purpose Pier	Irving Oil Limited	Fisheries and Oceans Canada, Environment Canada, and Transport Canada	Proposal to construct and operate a liquefied natural gas receiving, storage and processing facility. The proposed facility would be located at an existing deepwater oil terminal (Irving Canaport) near Saint John, New Brunswick.
Beaufort Sea (Devon) Gas Exploration	Devon Canada Corporation	National Energy Board, Fisheries and Oceans Canada, and Indian and Northern Affairs Canada	Offshore winter hydrocarbon exploratory drilling program from 2005-2009 to evaluate potential natural gas reservoirs in the southern Beaufort Sea, north of the Mackenzie River Delta.
Péribonka Hydroelectric Facility	Hydro-Québec	Fisheries and Oceans Canada and Transport Canada	450 MW hydroelectric facility on the Péribonka River, immediately north of its confluence with the Manouane River, north of Lake Saint-Jean. The proposed project includes an 80 m high-dam and two main embankments, a 33 km reservoir, a flood spillway and a 2000 m^3/s temporary diversion gallery.
BEPCo Exploration Drilling Program	BEPCo Canada Company	Canada-Nova Scotia Offshore Petroleum Board	Exploration and appraisal drilling program from 2005-2009 using a mobile drilling unit to confirm the presence and type of hydrocarbons offshore of Nova Scotia on the Scotian Slope, within the exploration licence 2407 issued by the Canada-Nova Scotia Offshore Petroleum Board.
Cluff Lake Uranium Mine Decommissioning	COGEMA Resources Inc.	Canadian Nuclear Safety Commission	Proposal to decommission the Cluff Lake Uranium Mining facility in northwestern Saskatchewan, 75 km south of Lake Athabasca and 15 km east of the provincial border with Alberta.

For additional information about comprehensive studies, visit: **www.ceaa.gc.ca/010/basics_e.htm#20**.

Provided Opportunities for Public Participation in the Environmental Assessment Process

Opportunities for more meaningful public participation will lead to higher quality environmental assessments. Improvements to the public registry system will facilitate more meaningful public participation through the availability of timely information. Facilitating public participation will ensure that the environmental assessment process addresses the needs of Canadians.

2004-2005 Results

- Administered the Canadian Environmental Assessment Registry Internet site and provided training and guidance to users to assist them in fulfilling their legal obligations in providing quality and timely information to the public. Responsible authorities and Port Authorities are now required to post specific records on the Registry for environmental assessments conducted under the Act. This will help ensure that all interested parties, including the general public, are aware of an assessment from the outset. With over 9,000 environmental assessments registered on the site since October 2003, the Agency is in the process of developing a tool whereby interested parties can subscribe to receive e-mail notification regarding environmental assessment developments. A communications strategy to promote the Registry was developed to facilitate greater public participation and awareness.
- Initiated the implementation of some of the recommendations provided in two usability studies that evaluated the user-friendliness of the Registry for the public. The studies show a high level of satisfaction with the system and have also measured increased performance of the system in meeting citizen expectations.
- Held a public consultation on the *Ministerial Guideline on Assessing the Need for and Level of Public Participation in Screening-level Environmental Assessments* and received comments from eight stakeholders/stakeholder groups. The Guideline has been revised to reflect these comments and has since undergone two legal reviews and a final review by two stakeholder advisory committees. The final document is ready to go forward for Ministerial approval.

Promoted Continuous Learning in the Environmental Assessment Process

Continuous learning involves regularly reviewing activities and accomplishments, assessing successes and modifying processes to improve outcomes. Tackling new environmental assessment practices, such as incorporating climate change considerations, and developing resource material on strategic environmental assessment and coordinated training approaches will improve the overall environmental assessment process within Canada.

2004-2005 Results

- Put in full operation the Quality Assurance Program. The Agency established a database utilizing information from the Registry Internet site to facilitate analysis of data from large numbers of assessments. The database proved to be a useful tool for analyses related to consolidation of federal environmental assessment. Four priority work areas have been identified: (1) Focus of environmental assessment resources on appropriate projects; (2) effectiveness and efficiency of federal coordination; (3) quality of information on the Registry; and (4) participation of the public in screenings. Work on the first two of the priority areas has been initiated.
- Put in operation the Follow-up Program. The status of Follow-up Programs referred to in the Registry (for projects assessed since October 30, 2003) has been actively and systematically tracked. Limited data were available because many projects with follow-up programs had not yet been implemented.

Quality Assurance Program

The renewed Act sets out a legislative duty for the Agency to "establish and lead a quality assurance program for assessments conducted under the Act." This duty is accompanied by powers to request information on environmental assessments conducted by federal authorities and by other entities (e.g., Canada Ports Authorities) regulated under the Act, now or in the future. Those federal authorities and regulated entities are, in turn, required by the renewed Act to provide any such requested information.

Strategic Outcome 2: Coordinated and Harmonized Environmental Assessments

The Agency is committed to providing Canadians with environmental assessment approaches that are coordinated across government and delivered cooperatively with other jurisdictions.

Context

All federal, provincial and territorial jurisdictions in Canada administer some form of environmental assessment regime. The application of multiple regimes to a single project requires cooperation to avoid duplication, increase certainty and reduce costs, and avoid potential delays.

The Agency promotes consistent approaches to environmental assessments across Canada and with its international partners. The Agency works with provincial, territorial and local partners to develop cooperative approaches wherever possible. It also fosters ongoing relations with Aboriginal communities. The emerging environmental assessment processes under self-government and land claims agreements play an increasing role in the evolution of sustainable development practices in Canada.

Table 5: Logic Model – Strategic Outcome 2

Strategic Outcome:
Coordinated and Harmonized Environmental Assessments The Agency is committed to providing Canadians with environmental assessment approaches that are coordinated across government and undertaken cooperatively with other jurisdictions. Expenditures: $5,097,117 FTEs: 38
Key Partners:
• Other government departments and provincial, territorial and local governments • National and regional Aboriginal organizations • Regulatory Advisory Committee • Non-governmental agencies • Governments of foreign jurisdictions • Interest groups • Canadians
Key Results:
• The Agency provided support to federal negotiators at 71 tables where environmental assessment issues in Aboriginal land claims and self-government agreements were being addressed. • The Agency negotiated or continued implementation of six bilateral environmental assessment cooperation agreements with provinces and territories. • The Agency implemented the role of Federal Environmental Assessment Coordinator in over 150 environmental assessments.

Improved Coordination within the Federal Environmental Assessment Process

Clear and coordinated environmental assessment processes across jurisdictions maximize predictability, increase efficiency, minimize conflicts and contribute to a better overall assessment process. The Agency has undertaken several activities toward this end and has achieved the following results:

2004-2005 Results

- Implemented the role of Federal Environmental Assessment Coordinator (FEAC) in over 150 environmental assessments.
- Developed the evaluation framework for the Agency as a FEAC, which will be implemented in fiscal year 2005-2006. The Framework will provide the Agency with data to determine if the FEAC role is improving the coordination of environmental assessments.
- Acted as an independent facilitator to assist in the resolution of disputes regarding environmental assessment matters.

Established Cooperative Environmental Assessment Processes Across Jurisdictions

Coordinated and cooperative environmental assessment provides a clear and understandable process that facilitates public participation and minimizes conflicts. Cooperation also contributes to efficiency and improved overall effectiveness by ensuring that environmental effects of proposed projects are jointly considered before governments make decisions. Coordination with international jurisdictions ensures that the Canadian perspective is taken into account to protect the interests of citizens and industry.

2004-2005 Results

- Handled eight transboundary petition requests, of which the following four were resolved in the reporting period: Greenwhich, Prince Edward Island; Belledune, New Brunswick; road 770 and the network of secondary and tertiary roads in Ontario; and Pukaskwa, Ontario.
- Provided support to federal negotiators in addressing environmental assessment issues in Aboriginal land claims and self-government agreements. The Agency continued to provide support to federal negotiators at 71 tables where environmental assessment issues in Aboriginal land claims and self-government agreements were being addressed. These negotiations, which are underway across Canada, are at all phases of development ranging from initial framework agreements, agreements-in-principle and final agreements to implementation. These include the Labrador Inuit Agreement, Meadow Lake Tribal Council, Sioux Valley, Manitoba Framework Agreement, Akwesasne,

Nishnawbe-Aski Nation, Union of Ontario Indians, Innu of Labrador, Miapukek, Beaufort Delta (Inuivialuit Gwich'in), Deline, and Northwest Territory Metis. In British Columbia, specifically, the Agency provided support at 18 tripartite negotiation tables in the B.C. treaty process. Five of these negotiations culminated in Agreements-in-Principle (AIP) with the Tsawwassen, Snuneymuxw, Lheidli T'enneh, Sliammon and Maa-nulth First Nations of B.C. Four of these tables are now actively engaged in Final Agreement Negotiations.

- Participated in tripartite negotiations with three other B.C. First Nations: Yale, Yekooche and In-shuck-ch, all of whom are anticipated to reach AIPs in 2005-2006.
- Involved in Quebec negotiations with the Atikamekw, Mamuitun, Nutashkuan Mamu Pakatatau Mamit, and Nunavik (includes self-government, implementation of sections 22 and 23 of the *James Bay and Northern Quebec Agreement*, and "Paix des Braves" negotiations).
- Provided environmental assessment policy advice to Indian and Northern Affairs Canada relating to the development of sector-type agreements such as the *First Nations Oil and Gas Management Act*, the *First Nations Commercial and Industrial Development Act*, the *First Nations Land Management Act* and implementation of the *James Bay and Northern Quebec Agreement*.
- Represented Canada at the *Third Meeting of the Parties to the Convention on Environmental Impact Assessment* held in Cavtat, Croatia, in June 2004. The Agency participated in working group meetings leading up to the Meeting of the Parties. Work focused on expanding the list of projects for which a notification is required when a project is likely to cause significant transboundary effects.
- Entered into a cooperative partnership with the Government of Costa Rica and the Government of Quebec to assist Costa Rica in building institutional capacity for environmental assessment. This partnership fulfills Canada's commitments under the *Canada-Costa Rica Agreement on Environmental Cooperation*.
- Participated in a workshop in Santiago, Chile under its commitment to the *Canada-Chile Agreement on Environmental Cooperation*. This workshop, entitled "Public Participation in the Environmental Impact Assessment System: Comparative Analysis" was attended by over 50 Chilean participants.
- Finalized the *Canada-Ontario* and *Canada-Québec Agreement on Environmental Assessment Cooperation*. The Canada-British Columbia, Canada-Yukon, Canada-Alberta, Canada-Saskatchewan and Canada-Manitoba Agreements continue to be implemented, leading to coordinated environmental assessments of projects subject to both federal and provincial/territorial environmental assessment processes. The Agency is working towards finalizing the Canada-Newfoundland and Labrador Agreement, and has commenced its scheduled review of the Canada-Saskatchewan and Canada-Manitoba Agreements.

The *James Bay and Northern Quebec Agreement*

The *James Bay and Northern Quebec Agreement* (JBNQA) is the first comprehensive land claim treaty between Canada and Aboriginal people. Signed in 1975, the Agreement includes self-governance components and lays the foundations for a relationship between the Cree, the Inuit and the Government of Canada. The President of the Agency has been designated by Order-in-Council as the federal administrator of the environmental and social protection regimes set out in chapters 22 and 23 of the JBNQA.

Strengthened Relationships with Partners and Stakeholders

Building stronger relationships enables the Agency to conduct its business with stakeholders in a more effective manner, supporting the development and advancement of sound environmental assessment practices across the country. This helps to improve the certainty, predictability and timeliness of environmental assessments, thereby supporting the government's focus on developing a strong economy in partnership with healthy communities.

The Agency's regional offices are increasingly recognized by various audiences as a source of informed, relevant advice and guidance on the Act and the federal environmental assessment process. The regional offices provided a total of 110 learning sessions (core courses, learning events and workshops) to a total of 3,091 individuals.

2004-2005 Results

- Held two Regulatory Advisory Committee (RAC) meetings and six Senior Management Committee on Environmental Assessment (SMCEA) meetings. The Agency provided Secretariat services to both RAC and SMCEA, and updated both committees regularly on Agency activities. The groups discussed and provided advice to the Agency on issues such as offshore oil and gas regulatory development, public participation in screenings, the Quality Assurance Program, cumulative effects and the development and amendment of regulations.
- Held 14 Regional Environmental Assessment Committee meetings. The meetings provide an opportunity to various federal and provincial government departments to share information and discuss coordinated approaches to environmental assessment among jurisdictions within a geographic region.
- Developed, with the Métis National Council and the Assembly of First Nations, a draft Terms of Reference for the Aboriginal Advisory Committee, which has been submitted to the executives of the organizations involved for review.
- Facilitated several discussion groups, workshops and meetings in order to resolve disputes relating to the environmental assessment process. For example, with respect to the Red River Floodway project, the Agency intervened in situations where conflict arose between participants and the environmental assessment team in an attempt to seek resolution of the issues.

Strategic Outcome 3: Consistent and Predictable Application of Environmental Assessment in Federal Decision Making

The Agency is committed to providing Canadians with consistent and predictable application of environmental considerations in federal decision making.

Context

The Agency takes a leadership role in assisting federal departments and agencies to comply with the Act. Although the Act does not contain enforcement provisions, a priority of the Agency is to work with other government departments to promote its consistent and predictable application. The Agency does so by working on expanding the coverage of the Act so that more activities with potential significant environmental effects involving the federal government are assessed. It also encourages compliance by ensuring that those responsible for applying the Act have the appropriate training and tools at their disposal to adequately fulfil their responsibilities. An additional priority is addressing areas where discrepancies within the federal environmental assessment process may exist. The Agency also reviews Cabinet submissions for compliance with the *Cabinet Directive on the Environmental Assessment of Policy, Plan and Program Proposals* and provides advice and guidance to departments.

Table 6: Logic Model – Strategic Outcome 3

Strategic Outcome:
Consistent and Predictable Application of Environmental Considerations in Federal Decision Making The Agency is committed to providing Canadians with consistent and predictable application of environmental considerations in federal decision making. Expenditures: $2,053,139 FTEs: 15
Key Partners:
• Federal, provincial, territorial and local governments • National and regional Aboriginal organizations • Non-governmental agencies • Crown corporations and other federal entities • Interest groups • Canadians
Key Results:
• The Agency delivered approximately 110 training sessions to more than 3,000 participants in a wide range of stakeholder groups across Canada and developed seven new guidance documents to assist in the application of the Act. • The Agency provided its second training session on Strategic Environmental Assessment in December 2004.

Enhanced Monitoring and Promoted Compliance

Responsibility for compliance is shared under the federal environmental assessment process. Responsible authorities assess the environmental consequences of their actions and take these consequences into account in their decisions. The Agency works to ensure the consistency and quality of environmental assessments involving the federal government.

In addition to the plans detailed below, many other plans listed under other priorities, such as the Quality Assurance Program, the Agency's Registry Internet site, as well as the training and advice provided to stakeholders, play a key role in promoting compliance and enhancing monitoring.

2004-2005 Results

- Revised and updated Training and Guidance course materials for the Agency's two key courses (*Orientation to the Act* and *Screenings under CEAA*) in order to improve quality, as well as incorporate the new amendments to the Act.
- Continued to implement the strategic plan for training and guidance and identified new priority projects in consultation with other federal departments. Through a client survey and a federal working group, the Training and Guidance team evaluated the effectiveness of the training and guidance initiatives. Responses indicated an overall high satisfaction with the Agency's recent training and guidance materials.
- Launched an extensive consultative process in June 2003 to analyze the activities of Crown corporations, their concerns and the implications for coming under the Act. This achieved a consensus recommendation that 37 of 41 parent Crown corporations come directly under the Act without the requirement for regulation development. The Agency completed a public consultation on the progress of this initiative and developed a regulatory framework document explaining the rationale of the proposed regulation for two Crown corporations in the provision of commercial loans. The Agency continued consultations with two remaining Crown corporations.

Crown Corporations and Environmental Assessment

By June 2006, the renewed Act will require 41 federal parent Crown corporations to conduct environmental assessments of projects either by direct compliance with the Act or via a modified environmental assessment process set in regulations.

Bringing the Crown corporations under the Act, while allowing for their varying circumstances, will result in greater equity and ensure that projects undertaken or approved by Crown corporations receive environmental scrutiny.

Provided Quality Advice

To deliver on its mandate, the Agency must be highly regarded within the environmental assessment community. Providing quality advice to stakeholders will increase the likelihood that appropriate and effective practices are employed during environmental assessments and that the public's issues are considered during the decision-making process.

2004-2005 Results

- Delivered training across the country, providing 38 sessions of core courses to 685 participants representing governments, non-government organizations, the public, industry and consultants. Satisfaction with the training was very high, with 96 percent of course participants stating that they would recommend the course to others.
- Provided informal training and presentations to clients through 110 learning events to 3,091 participants.

Maintained a High Level of Internal Expertise

Staff expertise and competencies improve the effectiveness and efficiency of environmental assessments. Recognized expertise and competencies promote the credibility of the Agency within the environmental assessment community.

2004-2005 Results

- Delivered three sessions of the course *Interest-based Negotiations in Environmental Assessments* to 46 participants across Canada, including federal, provincial and territorial governments.
- Contributed to the annual *Secrétariat international francophone pour l'évaluation environnementale* conference held in Ouagadougou, Burkina Faso, by participating in the colloquium and contributing $5,000 towards conference costs.

ANNEX 1

Consolidated Reporting

A1.1 Human Resources Management

Management of human resources is key to ensuring that the Agency continues to provide Canadians with high-quality programs and policies that support environmental assessment. In 2004-2005, the Agency began implementing the new Public Service Modernization Act. The Union-Management Consultation Committee's mandate was strengthened to meet new requirements, the development of an Informal Conflict Management System was undertaken and planning for the implementation of the Public Service Employment Act was initiated. Human Resources planning has been strengthened to support the integration of Human Resources and business planning. The Agency's action plan, developed from the 2002 Public Service Employee survey, was updated and activities completed, thereby preparing the Agency for the upcoming 2005 survey. Employee performance commitments were linked to organizational priorities through their performance agreements. The Agency also encouraged individual and organizational learning through various means such as attendance at training sessions, internal learning series and participation in training and developmental assignments.

A1.2 Management Accountability and Modern Comptrollership

The Agency completed its three-year Modern Comptrollership action plan and continued with implementation of the Management Accountability Framework (MAF). MAF commitments and indicators are now included in all Executive performance management agreements.

The Agency conducted a Gap analysis on its implementation of the MAF. During the upcoming fiscal year, the Agency will develop an action plan to address areas of the framework that need to be expanded throughout the agency.

For additional information about the Management Accountability Framework, visit the Treasury Board Secretariat's Web site: **www.tbs-sct.gc.ca/maf-crg/index_e.asp**.

A1.3 Sustainable Development Strategy

The Agency's 2004-2006 Sustainable Development Strategy focuses on three strategic objectives:

- ensuring a greater measure of certainty, predictability and timeliness in the federal environmental assessment process;
- enhancing the quality of environmental assessments; and
- seeking more meaningful public participation in the federal environmental assessment process.

For additional information about the Agency's Sustainable Development Strategy, visit: **www.ceaa.gc.ca/017/0004/001/index_e.htm**.

ANNEX 2

Financial Performance

A2.1 Financial Performance Overview

The Agency's total authorities, consisting of Main Estimates and Supplementary Estimates approved by Parliament, were $19,271K. This consisted of $19,201K of operating resources, $1,983K for the Employee Benefit Plan and $1,588K of contribution resources reduced by $3,501K related to the authority to collect and re-spend revenues.

Actual expenditures were $18,273K and resulted in a reported lapse of $998K. This constitutes a total lapse of approximately 5.2% of total authorities. However, it is important to note a significant portion of that lapse – more than $650K – is the result of lapses in the Participant Funding Program, which is accessed only when there are review panels and their status requires it. This leaves the Agency with an adjusted lapse of less than 2% for the remaining resources.

It should also be noted that the Agency has the authority to recover costs of various services related to environmental assessment up to an amount of $3,501K. However, the use of this authority is dependent on the level of review panel activity that is eligible for cost recovery; as such, the level of revenue tends to fluctuate from year to year. In 2004-2005, $1,091K of revenues was collected.

A2.2 Financial Summary Tables

This section provides financial performance information using a variety of formats. Summary financial data, such as the information presented in Table 5, are displayed using separate column and row headings. For clarity, these headings are defined below.

Main Estimates	Resource requirements and authorities provided in the 2004-2005 Main Estimates
Planned Spending / Revenues	Planned spending, revenues and other program costs at the beginning of fiscal year 2004-2005
Total Authorities	Includes planned spending plus adjustments to reflect changes in priorities and unforeseen events (Total Authorities are Main Estimates plus Supplementary Estimates plus other authorities or adjustments)
Actual	What was actually spent or collected for fiscal year 2004-2005
Respendable Revenues	Revenues that can be used by the Agency to offset program expenditures; for example, cost recovery for review panels or sale of publications and training services
Non-respendable Revenues	Revenues collected on behalf of the government which cannot be used by the Agency to offset program expenditures

Table 1: Comparison of Planned to Actual Spending (incl. FTE)

(thousands of dollars)	2002-03 Actual	2003-04 Actual	2004-2005 Main Estimates	2004-2005 Planned Spending	2004-2005 Total Authorities	2004-2005 Actual
Canadian Environmental Assessment Agency	13,368.3	16,731.6	17,883.0	18,183.0	19,270.9	18,272.6
Total	**13,368.3**	**16,731.6**	**17,883.0**	**18,183.0**	**19,270.9**	**18,272.6**
Total	**13,368.3**	**16,731.6**	**17,883.0**	**18,183.0**	**19,270.9**	**18,272.6**
Less: Non-respendable revenue	(21.7)	(0.9)	-	-	(3.8)	(3.8)
Plus: Cost of services received without charge	2,074.6	2,618.8	2,785.0	2,785.0	3,464.4	3,464.4
Net Cost of Agency	**15,421.2**	**19,349.5**	**20,668.0**	**20,968.0**	**22,731.5**	**21,733.2**
Full Time Equivalents	106	128	150	150	135	135

This table provides a summary of resource levels for the last three years, as well as the evolution of the 2004-2005 resources. The increases in total resources over the years are mostly the result of resources approved for the proclamation of the revised *Canadian Environmental Assessment Act*, the Northern Gas Project and collective bargaining agreements. The variance between the Total Authorities and the Actual Spending is largely caused by lapses in the Participant Funding Program as well as various other small operating lapses. Further explanations are provided in Table 2. The variance in "Net Cost of the Agency" can also be explained by fluctuations in the cost of services provided without charge, more specifically, the legal services component provided by the Department of Justice, which was higher than expected in 2004-2005.

Table 2: Use of Resources by Business Lines

2004-2005					
	Budgetary *(thousands of dollars)*				
Canadian Environmental Assessment Agency	**Operating**	**Grants and Contributions**	**Total: Gross Budgetary Expenditures**	**Less: Respendable Revenue**	**Total:**
Main Estimates	19,910.0	1,474.0	21,384.0	(3,501.0)	17,883.0
Planned Spending	20,210.0	1,474.0	21,684.0	(3,501.0)	18,183.0
Total Authorities	21,184.2	1,587.7	22,771.9	(3,501.0)	19,270.9
Actual Spending	18,432.6	931.1	19,363.7	(1,091.1)	18,272.6

This table provides a detailed breakdown of resources for the Agency. The variance between Main Estimates and Planned Spending reflects additional resources identified between the tabling of Main Estimates and the Report on Plans and Priorities related to the Northern Gas Project. The variance between Planned Spending and Total Authorities is mostly the result of additional authorities approved during fiscal year 2004-2005 related to the Northern Gas Project, the accessing of the Agency's 2003-2004 lapsed resources, and collective bargaining agreements. The variance between the Total Authorities and the Actual Spending is mostly caused by lapses in the Participant Funding Program as well as various other small operating lapses. It should be noted that the level of demand to fund public participation in review panels depends on the number of review panels and the status of their assessment; the level of demand will therefore dictate if a lapse occurs and its size for a given year.

Table 3: Voted and Statutory Items

Vote or Statutory Item	Truncated Vote or Statutory Wording	2004-2005 *(thousands of dollars)*			
		Main Estimates	**Planned Spending**	**Total Authorities**	**Actual**
	Canadian Environmental Assessment Agency				
30	Program Expenditures	15,930.0	16,230.0	17,287.3	**16,290.0**
(S)	Contributions to Employee Benefit Plans	1,953.0	1,953.0	1,982.6	**1,982.6**
(S)	Spending of proceeds from the disposal of surplus Crown assets	-	-	1.0	-
	Total Agency	**17,883.0**	**18,183.0**	**19,270.9**	**18,272.6**

This table presents resources that have been voted to the Agency by Parliament. It should be noted that Parliament approves the voted funding whereas the statutory information is provided for information purposes. Explanation of variance in resource levels can be found in Tables 1 and 2.

Table 4: Net Cost of Agency

(thousands of dollars)	2004-2005
Total Actual Spending	18,272.6
Plus: Services Received without Charge	
Accommodation provided by Public Works and Government Services Canada	1,524.0
Contributions covering employers' share of employees' insurance premiums and expenditures paid by the Treasury Board Secretariat (excluding revolving funds)	752.2
Worker's compensation coverage provided by Social Development Canada	-
Salary and associated expenditures of legal services provided by Justice Canada	1,188.2
Less: Non-respendable Revenue	(3.8)
2004-2005 Net Cost of Agency	**21,733.2**

This table reflects the net cost of the Agency. It begins with the net actual spending and adds services received without charge, and then subtracts non-respendable revenue to arrive at the net cost. For 2004-2005, the actual expenditures were higher than the planned spending reflected in the 2004-2005 Report on Plans and Priorities, mostly because of higher costs than expected for legal services provided by the Department of Justice.

Table 5: Sources of Respendable and Non-respendable Revenue

Respendable Revenues						
(thousands of dollars)	**Actual 2002-2003**	**Actual 2003-2004**	**2004-2005**			
			Main Estimates	**Planned Spending**	**Total Authorities**	**Actual**
Canadian Environmental Assessment Agency	352.2	266.5	3,501.0	3,501.0	3,501.0	1,091.1
Total Respendable Revenues	**352.2**	**266.5**	**3,501.0**	**3,501.0**	**3,501.0**	**1,091.1**
Non-respendable Revenues						
Canadian Environmental Assessment Agency	21.7	0.9	-	-	3.8	3.8
Total Non-respendable Revenues	**21.7**	**0.9**	**-**	**-**	**3.8**	**3.8**
Total Revenues	**373.9**	**267.4**	**3,501.0**	**3,501.0**	**3,504.8**	**1,094.9**

The Agency has authority to recover costs for environmental assessment services, publications, training and education material. However, it should be noted that the use of this authority is dependent on the level of review panel activity that is eligible for cost recovery; as such, the level of revenue tends to fluctuate from year to year.

Table 6: User Fees

User Fee	Fee Type*	Fee Setting Authority	Date Last Modified	2004-2005 (thousands of dollars) Forecast Revenue ($000)	Actual Revenue ($000)	Full Cost ($000)	Planning Years Fiscal Year	Forecast Revenue ($000)	Estimated Full Cost ($000)
Environmental assessment services	R	Environmental Assessment Review Panel Services Charges Order	1998	3,351.0	877.9	1,018.3	2005-2006	3,351.0	3,853.7
							2006-2007	3,351.0	3,887.2
							2007-2008	3,351.0	3,887.2
Fees charged for the processing of access requests filed under the *Access to Information Act*	O	*Access to Information Act*	1992	-	0.7	164.5	2005-2006	1.1	50.0
							2006-2007	1.2	56.0
							2007-2008	1.4	62.7
Figures reported in the above table are on a cash modified basis.				**Sub-Total** (R) 3,351.0	**Sub-Total** (R) 877.9	**Sub-Total** (R) 1,018.3	**Total** 2005-2006	3,352.1	3,903.7
Definition: "R" is Regulatory and "O" is Other Products and Services.				**Sub-Total** (O) 0.0	**Sub-Total** (O) 0.7	**Sub-Total** (O) 164.5	**Total** 2006-2007	3,352.2	3,943.2
				Total 3,351.0	**Total** 878.6	**Total** 1,182.8	**Total** 2007-2008	3,352.4	3,949.9

For 2004-2005, environmental assessment services constitute the main source of revenues of the Agency. This amount is subject to variation depending on the level of review panel activity that is eligible for cost recovery. It is forecasted that $3,351K will be collected for this type of revenues for the next three years. Full costs of environmental assessment services are based on actual revenues for 2004-2005 and forecasted revenues for 2005-2006, 2006-2007 and 2007-2008 adjusted for an estimated portion of the cost provided without charge[1].

Actual and forecasted revenues for Access to Information and Privacy (ATIP) are based on a set fee per request as prescribed in the *Access to Information Act*. Full costs are based on actual costs related to generating the required information adjusted by an estimated portion of the cost provided without charge. It should be noted that 2004-2005 costs include a one-time investment that will help reduce future year costs dedicated to ATIP services.

[1] Accommodation provided by Public Works and Government Services Canada. Contributions covering employer's share of employees' insurance premiums and expenditures paid by the Treasury Board Secretariat. Salary and associated expenditures of legal services provided by Justice Canada.

ANNEX 3

Other Information

A3.1 Agency Organization

The Agency fulfils its mandate through one program and one business line – environmental assessment. The reporting structure to the Minister of the Environment is shown in the figure below.

Figure 1: Accountability

2004-2005
Total Net Expenditures
$18,272,585

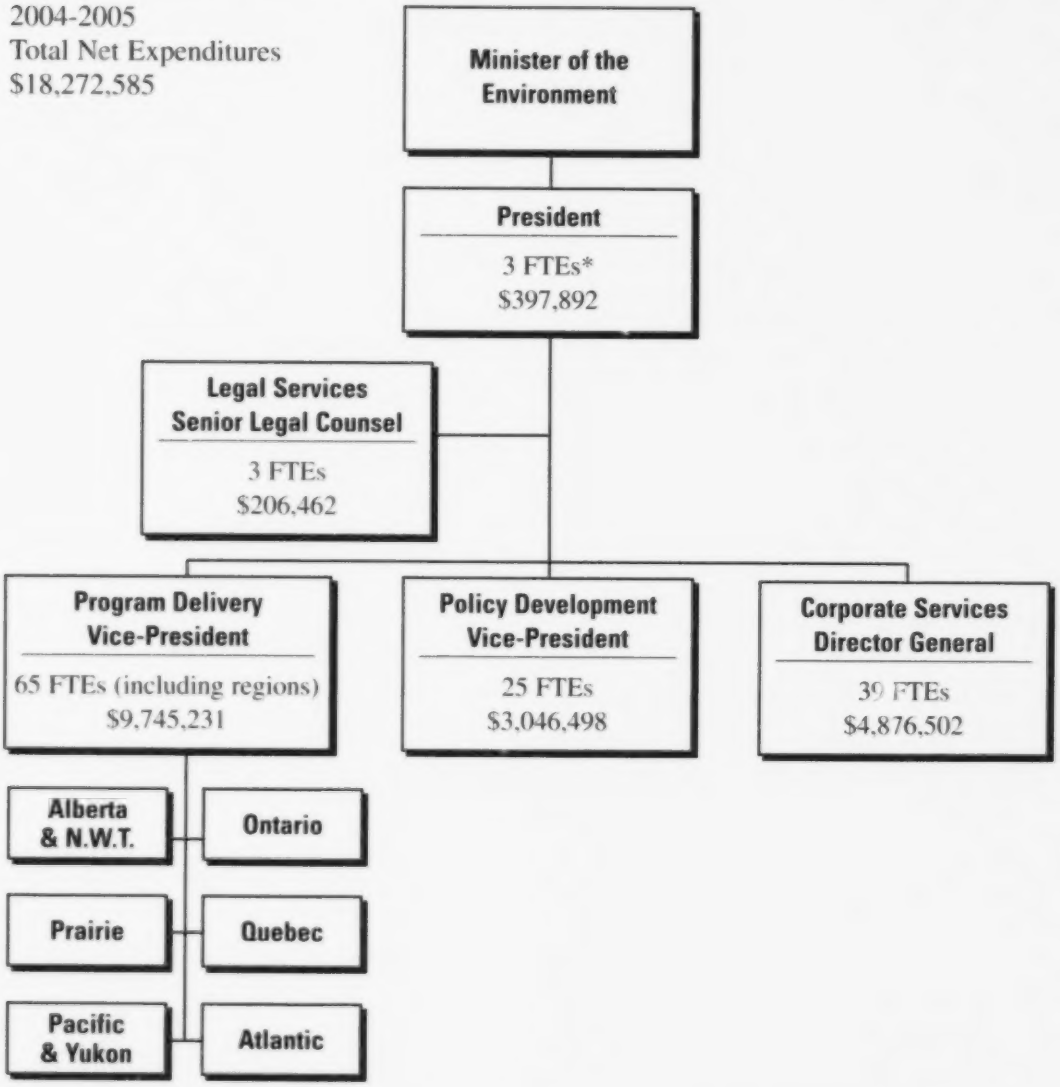

* Full-time equivalent (FTE) is a measure of human resource usage based on average levels of employment.

A3.2 Major Federal Statutes and Agreements Administered

The Act is solely administered by the Agency. The Minister has responsibility to Parliament for the following associated regulations:

Table 7: Major Federal Statutes and Agreements Administered

Law List Regulations	SOR/94-636 (October 7, 1994)
Comprehensive Study List Regulations	SOR/94-638 (October 7, 1994)
Inclusion List Regulations	SOR/94-637 (October 7, 1994)
Exclusion List Regulations	SOR/94-639 (October 7, 1994)
Federal Authorities Regulations	SOR/96-280 (May 28, 1996)
Projects Outside Canada Environmental Assessment Regulations	SOR/96-491 (November 7, 1996)
Regulations Respecting the Coordination by Federal Authorities of Environmental Assessment Procedures and Requirements	SOR/97-181 (April 8, 1997)
Environmental Assessment Review Panel Service Charges Order	SOR/98-443 (August 26, 1998)
Canada Port Authority Environmental Assessment Regulations	SOR/99-318 (July 28, 1999)

A3.3 Regulatory Initiatives

The following table outlines the Agency's significant regulatory initiatives during 2004-2005.

Table 8: Legislative and Regulatory Initiatives

Legislative and Regulatory Initiatives	Expected Results	2004-2005 Accomplishments
Development of *Crown Corporation Regulations* Crown corporations will become federal authorities in June 2006 Regulations will set out a modified environmental assessment process for specific Crown corporations or classes of corporations in recognition of their unique circumstances	Development of frameworks to serve as a basis for consultations with Crown corporations and interested stakeholders Frameworks to be drafted into regulation format	Consensus recommendation that 37 of 41 parent Crown corporations will come directly under the Act in June 2006 with no regulatory initiative modifying the environmental assessment process Development of framework documents for regulations for these Crown corporations not applicable Regulation proposed for two Crown corporations involved in the provision of commercial loans Proposed framework for the regulation prepared and stakeholder consultations launched Comments received will be used to inform the regulatory drafting process Consultations continue with two remaining Crown corporations individually to determine how they might best be served in coming under the Act

Continued on next page.

Legislative and Regulatory Initiatives	Expected Results	2004-2005 Accomplishments
Amendments to the *Exclusion List Regulations* New entries will be added to regulations to prescribe new classes of projects to be exempted from environmental assessment and to modify thresholds of certain existing entries	Reductions in number of environmental assessments of projects having insignificant effects conducted by federal responsible authorities, particularly with regard to screening assessments More efficient and effective use of environmental assessment resources	Legal drafting of the amendments to the regulations near completion Distribution of an unofficial final draft of the new version of the regulations to all federal departments and to the Regulatory Advisory Committee Completion and publication of the draft regulations tentatively scheduled for fall 2005
Amendments to *Federal Coordination Regulations* *Federal Coordination Regulations* will be amended to take into account changes brought about by the renewed Act	Increased coordination among federal departments in fulfilling environmental assessment requirements and improved coordination with other participants in the environmental assessment process, including provinces, industry, environmental organizations and others More timely and predictable environmental assessment process Increased transparency in the environmental assessment process	Legal drafting of the amendments to the regulations near completion Completion and publication of the draft regulations tentatively scheduled for fall 2005
Amendments to *Canada Port Authority Environmental Assessment Regulations* In accordance with changes brought about by renewed Act, amendments to regulations needed to ensure the comprehensiveness, consistency, transparency and overall quality of port authorities environmental assessment processes	Environmental assessment procedures for port authorities that is consistent with provisions of the renewed Act, particularly with regard to comprehensive studies and the Registry	Legal drafting of the amendments to the regulations near completion Completion, stakeholder review and publication of the draft regulations tentatively scheduled for fall 2005

Continued on next page.

Legislative and Regulatory Initiatives	Expected Results	2004-2005 Accomplishments
Development of *Airport Authority Regulations* In accordance with changes brought about by the renewed Act, regulations will close a gap in the Act by requiring airport authorities to conduct an assessment of the environmental effects of projects located on federal land over which those authorities have administration, management, or other specified rights or interests	Comprehensive environmental assessment process that captures all appropriate airport authority activities for assessment Improved consistency and quality of environmental assessment process for airports Increased transparency and greater opportunities for public involvement in assessment process	Discussions with airport authorities and Minister's Regulatory Advisory Committee regarding draft of proposed environmental assessment Regulations carried out during 2004-2005 Publication of proposed regulations expected in *Canada Gazette* Part 1 in second half of 2005-2006
Amendments to the *Inclusion List Regulations* and the *Law List Regulations* To ensure that an environmental assessment under the Act is conducted prior to issuance of a licence under the *International Boundary Waters Treaty Act Regulations*	Improved consistency and quality of environmental assessment process for projects and activities affecting Canada-U.S. transboundary waters	Work plan for 2005-2006 established by the Agency with help from Department of Foreign Affairs and International Trade Preparation of material for use during consultation with departments and key stakeholders Consultations with departments and external stakeholders to be held in 2005-2006
Amendment to the *Comprehensive Study List Regulations* Amendments to the *Comprehensive Study List Regulations* relating to offshore exploratory drilling projects	Environmental assessment process for offshore exploratory drilling projects is commensurate with expected environmental effects	Publication of Regulations in *Canada Gazette* Part I on March 26, 2005 Final approval pending review of subsequent public responses

A3.4 Statistical Summary of Environmental Assessments

Table 9 provides a statistical summary of environmental assessments conducted by responsible authorities and regulated bodies. It outlines the total number of projects that underwent an environmental assessment under the Act during 2004-2005. This information is new from previous years' reporting and is derived from the Canadian Environmental Assessment Registry.

As environmental assessments are often conducted by more than one responsible authority and regulated body, tables 10, 11 and 12 take into consideration the number of environmental assessments according to the type (screening, comprehensive study, review panel) undertaken by each responsible authority and regulated body.

Table 9: Statistical Summary Report in Fiscal Year 2004-2005

Type of Environmental Assessment	Ongoing on April 1, 2004	Initiated this fiscal year	Completed this fiscal year				Ongoing on April 1, 2005
			Not likely to cause significant adverse environmental effects	Likely to cause significant adverse environmental effects	Termination	Total	
Screenings	1,260	6,280	4,536	2	294	4,832	2,708
Comprehensive Studies	29	11	7	0	1	8	32
Review Panels	7	4	0	0	1	1	10

Table 10: Screenings in Fiscal Year 2004-2005

Responsible Authorities / Regulated Bodies	Ongoing on April 1, 2004	Initiated this fiscal year	Completed this fiscal year				Ongoing on April 1, 2005
			Not likely to cause significant adverse environmental effects	Likely to cause significant adverse environmental effects	Termination	Total	
Agriculture and Agri-Food Canada	73	835	603	0	46	649	259
Atlantic Canada Opportunities Agency	72	380	286	0	49	335	117
Belledune Port Authority	0	1	0	0	0	0	1
Canada Border Services Agency	0	6	2	0	0	2	4
Canada Economic Development for Quebec Regions	23	132	108	0	18	126	29

Continued on next page.

Responsible Authorities / Regulated Bodies	Ongoing on April 1, 2004	Initiated this fiscal year	Completed this fiscal year				Ongoing on April 1, 2005
			Not likely to cause significant adverse environmental effects	Likely to cause significant adverse environmental effects	Termination	Total	
Canada-Newfoundland and Labrador Offshore Petroleum Board	7	10	6	0	2	8	9
Canada-Nova Scotia Offshore Petroleum Board	5	5	5	0	3	8	2
Canadian Heritage	3	12	5	0	0	5	10
Canadian International Development Agency	101	162	161	0	2	163	100
Canadian Nuclear Safety Commission	2	13	0	0	0	0	15
Canadian Transportation Agency	8	19	2	0	0	2	25
Citizenship and Immigration Canada	0	3	0	0	0	0	3
Correctional Service of Canada	3	13	12	0	1	13	3
Environment Canada	74	308	301	0	26	327	55
Fisheries and Oceans Canada	577	931	798	1	75	874	634
Foreign Affairs Canada	4	8	9	0	0	9	3
Fraser River Port Authority	2	3	3	0	0	3	2
Halifax Port Authority	0	6	3	0	0	3	3
Hamilton Port Authority	0	2	1	0	0	1	1
Health Canada	21	38	14	0	0	14	45
Human Resources and Skills Development Canada	13	106	90	0	4	94	25
Indian and Northern Affairs Canada	134	1,338	779	0	25	804	668

Continued on next page.

Responsible Authorities / Regulated Bodies	Ongoing on April 1, 2004	Initiated this fiscal year	Completed this fiscal year				Ongoing on April 1, 2005
			Not likely to cause significant adverse environmental effects	Likely to cause significant adverse environmental effects	Termination	Total	
Industry Canada	20	157	125	0	0	125	52
Infrastructure Canada	123	104	193	0	0	193	34
Montréal Port Authority	4	7	7	0	0	7	4
National Defence	80	343	197	0	6	203	220
National Energy Board	10	35	39	0	2	41	4
National Research Council of Canada	0	3	3	0	0	3	0
Natural Resources Canada	27	119	75	0	8	83	63
Natural Sciences and Engineering Research Council	1	0	0	0	0	0	1
Parks Canada Agency	156	714	591	1	12	604	266
Public Works and Government Services Canada	15	47	39	0	4	43	19
Québec Port Authority	1	5	5	0	0	5	1
Royal Canadian Mounted Police	1	15	8	0	1	9	7
Saint John Port Authority	1	0	1	0	0	1	0
Sept-Îles Port Authority	1	0	0	0	0	0	1
St. John's Port Authority	0	3	2	0	0	2	1
Transport Canada	376	474	360	0	0	360	490
Trois-Rivières Port Authority	0	1	0	0	0	0	1
Vancouver Port Authority	5	15	13	0	1	14	6
Western Economic Diversification Canada	101	253	244	1	9	254	100
Windsor Port Authority	0	3	1	0	0	1	2
Totals	**2,044**	**6,629**	**5,091**	**3**	**294**	**5,388**	**3,285**

Table 11: Comprehensive Studies in Fiscal Year 2004-2005

Responsible Authorities / Regulated Bodies	Ongoing on April 1, 2004	Initiated this fiscal year	Completed this fiscal year				Ongoing on April 1, 2005
			Not likely to cause significant adverse environmental effects	Likely to cause significant adverse environmental effects	Termination	Total	
Agriculture and Agri-Food Canada	1	0	0	0	0	0	1
Canada-Newfoundland and Labrador Offshore Petroleum Board	0	1	0	0	0	0	1
Canada-Nova Scotia Offshore Petroleum Board	0	1	0	0	0	0	1
Canadian Nuclear Safety Commission	1	0	1	0	0	1	0
Environment Canada	2	1	1	0	0	1	2
Fisheries and Oceans Canada	15	3	4	0	1	5	13
Hamilton Port Authority	1	0	0	0	0	0	1
Industry Canada	1	4	0	0	0	0	5
Indian and Northern Affairs Canada	4	2	1	0	0	1	5
Infrastructure Canada	2	0	2	0	0	2	0
National Energy Board	1	0	1	0	0	1	0
Natural Resources Canada	5	1	0	0	0	0	6
Parks Canada Agency	3	0	0	0	0	0	3
Transport Canada	15	4	5	0	0	5	14
Vancouver Port Authority	0	1	0	0	0	0	1
Western Economic Diversification Canada	2	0	0	0	0	0	2
Totals	**53**	**18**	**15**	**0**	**1**	**16**	**55**

Table 12: Review Panels in Fiscal Year 2004-2005

Responsible Authorities / Regulated Bodies	Ongoing on April 1, 2004	Initiated this fiscal year	Completed this fiscal year				Ongoing on April 1, 2005
			Not likely to cause significant adverse environmental effects	Likely to cause significant adverse environmental effects	Termination	Total	
Canadian Environmental Assessment Agency	0	1	0	0	0	0	1
Canadian Transportation Agency	0	1	0	0	0	0	1
Environment Canada	1	0	0	0	0	0	1
Fisheries and Oceans Canada	5	3	0	0	1	1	7
National Energy Board	1	1	0	0	0	0	2
Natural Resources Canada	2	2	0	0	0	0	4
Transport Canada	6	3	0	0	0	0	9
Totals	**15**	**11**	**0**	**0**	**1**	**1**	**25**

For Further Information

Director of Communications
Canadian Environmental Assessment Agency
Place Bell Canada, 22nd Floor
160 Elgin Street
Ottawa, ON K1A 0H3

Telephone: (613) 957-0712
Fax: (613) 948-1354

E-mail: info@ceaa-acee.gc.ca

The Canadian Environmental Assessment Agency's Web site
www.ceaa-acee.gc.ca

The Treasury Board Secretariat's Web site
www.tbs-sct.gc.ca

BUDGET DES DÉPENSES

Agence canadienne d'évaluation environnementale

Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant
le 31 mars 2005

Canada

Les documents budgétaires

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement.

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en plusieurs parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder.

Le *Rapport sur les plans et les priorités* fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes qui sont principalement axés sur une planification plus stratégique et les renseignements sur les résultats escomptés.

Le *Rapport sur le rendement* met l'accent sur la responsabilisation basée sur les résultats en indiquant les réalisations en fonction des prévisions de rendement et les engagements à l'endroit des résultats qui sont exposés dans le *Rapport sur les plans et les priorités*.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

©Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par
le Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — 2005

No de catalogue BT31-4/23-2005
ISBN 0-660-62888-0

Ce document est disponible sur le site Web du SCT à www.tbs-sct.gc.ca
Ce document est disponible en médias substituts sur demande.

Nota : Pour ne pas alourdir le texte français, le masculin est utilisé pour désigner tant les hommes que les femmes.

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste
auprès des Éditions du gouvernement du Canada – TPSGC
Ottawa, Canada K1A 0S9

Téléphone : (613) 941-5995
Télécopieur : (613) 954-5779 ou 1-800-565-7757 (Canada et É.-U.)
Commandes seulement : 1-800-635-7943 (Canada et É.-U.)
Internet : http://publications.gc.ca

Avant-propos

Le gouvernement du Canada améliore sans cesse ses pratiques de gestion, ce qui constitue pour lui une priorité depuis le dépôt au Parlement, au printemps 2000, du document intitulé *Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes : Un cadre de gestion pour le gouvernement du Canada*. Dans sa poursuite de l'excellence en gestion, le gouvernement envisage d'offrir aux Canadiens : un gouvernement à l'écoute, qui sert bien ses citoyens et qui est administré comme une seule et même entité cohérente; un gouvernement innovateur, qui est appuyé par une fonction publique hautement qualifiée, en mesure de bien tirer parti de toute l'information à sa disposition et de faire un usage optimal des fonds publics, tout en tenant compte des risques éventuels; et un gouvernement redevable, qui rend compte clairement et ouvertement de son rendement au Parlement et aux Canadiens et aux Canadiennes.

Les rapports ministériels sur le rendement jouent un rôle de premier plan dans le cycle de planification, de suivi, d'évaluation ainsi que de communication des résultats au Parlement et aux citoyens. Ils sont au cœur même de l'application du concept du gouvernement redevable.

Les ministères et les organismes sont invités à rédiger leurs rapports en appliquant les principes pour l'établissement de rapports publics efficaces (voir le *Guide pour la préparation des rapports ministériels sur le rendement 2004-2005* : http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr1/04-05/guidelines/guide_f.asp). Selon ces derniers, un rapport ne peut être efficace que s'il présente un tableau du rendement qui soit non seulement cohérent et équilibré mais bref et pertinent. Un tel rapport doit insister sur les résultats - soit les avantages dévolus aux Canadiens et aux Canadiennes et à la société canadienne - et il doit refléter ce que l'organisation a pu contribuer à ces résultats. Il doit mettre le rendement du ministère en contexte, faire le lien entre le rendement et les engagements antérieurs, expliquer les changements ainsi que décrire les risques et les défis auxquels le ministère a été exposé en répondant aux attentes sur le rendement. Le rapport doit aussi souligner les réalisations obtenues en partenariat avec d'autres organisations gouvernementales et non-gouvernementales. Et comme il est nécessaire de dépenser judicieusement, il doit exposer les liens qui existent entre les ressources et les résultats. Enfin, un tel rapport ne peut être crédible que si le rendement décrit est corroboré par la méthodologie utilisée et par des données pertinentes.

Le présent rapport ministériel sur le rendement (ainsi que ceux de nombreux autres ministères et organismes) peut être consulté sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada à l'adresse suivante : http://www.tbs-sct.gc.ca/est-pre/estime.asp . Les lecteurs qui désireraient un aperçu global des efforts déployés par le gouvernement du Canada afin d'améliorer la qualité de vie peuvent lire *Le rendement du Canada 2005*, qu'on peut également consulter à l'adresse Internent précitée. Ce rapport est structuré autour de trois grands thèmes (économie durable, fondements sociaux du Canada et la place du Canada dans le monde) et sa version électronique renferme des liens avec les rapports ministériels sur le rendement pertinents. *Le rendement du Canada 2005* renferme également un aperçu spécial des efforts déployés par le gouvernement afin d'améliorer le bien-être des Autochtones.

Le gouvernement du Canada s'est engagé à améliorer sans cesse les rapports qu'il présente au Parlement et aux Canadiens et aux Canadiennes. Par leurs observations et leurs suggestions, les lecteurs peuvent contribuer grandement à améliorer, au fil du temps, la qualité des rapports ministériels sur le rendement et autres rapports.

Les observations ou les questions peuvent être adressées à :

Direction de la gestion axée sur les résultats
Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada
L'Esplanade Laurier
Ottawa (Ontario) K1A 0R5
OU à : rma-mrr@tbs-sct.gc.ca

Agence canadienne d'évaluation environnementale

RAPPORT SUR LE RENDEMENT

pour la période se terminant le 31 mars 2005

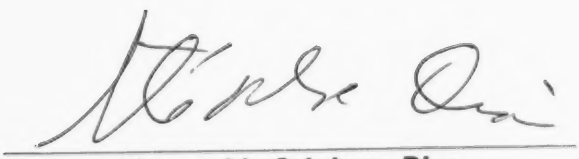

L'honorable Stéphane Dion
Ministre de l'Environnement et ministre responsable de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale

TABLE DES MATIÈRES

SECTION I **Message du ministre et sommaire** 1

Message du ministre 1
Déclaration de la direction 2
Sommaire 3

SECTION II **Contexte stratégique** 5

L'Agence 5
Partenaires des évaluations environnementales 6
Contexte de planification – facteurs influant sur le rendement 7

SECTION III **Rendement de l'Agence** 11

Cadre de planification stratégique 11
Résultats stratégiques 11
Résultat stratégique 1 :
Évaluation environnementale efficace et efficiente 12
Résultat stratégique 2 :
Évaluations environnementales coordonnées et harmonisées ... 25
Résultat stratégique 3 :
Une application cohérente et prévisible de l'évaluation environnementale au processus décisionnel fédéral 29

ANNEXE 1 **Rapports consolidés** 33

A1.1 Gestion des ressources humaines 33
A1.2 Responsabilisation de la gestion et modernisation de la fonction de contrôleur 33
A1.3 Stratégie de développement durable 34

ANNEXE 2 **Rendement financier** 35

A2.1 Aperçu du rendement financier 35
A2.2 Sommaire financier – Tableaux 35
Tableau 1 : Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles (y compris les ETP) 36
Tableau 2 : Utilisation des ressources par secteur d'activités 37
Tableau 3 : Postes votés ou législatifs 37
Tableau 4 : Coût net pour l'Agence 38
Tableau 5 : Sources des recettes disponibles et des recettes non disponibles 38
Tableau 6 : Frais d'utilisation 39

ANNEXE 3 Autres renseignements 41

A3.1 Structure de l'Agence 41
A3.2 Principales lois fédérales et ententes gérées 42
A3.3 Initiatives de réglementation 43
A3.4 Sommaire statistique des évaluations environnementales 46

LISTE DES TABLEAUX ET DES FIGURES

Tableau 1 : Établissement de solides partenariats 7
Tableau 2 : Modèle logique – Résultat stratégique 1 13
Tableau 3 : Résumé des activités des commissions d'examen 16
Tableau 4 : Études approfondies réalisées en 2004-2005 21
Tableau 5 : Modèle logique – Résultat stratégique 2 25
Tableau 6 : Modèle logique – Résultat stratégique 3 29
Figure 1 : Reddition de comptes 41
Tableau 7 : Principales lois fédérales et ententes gérées 42
Tableau 8 : Initiatives législatives et réglementaires 43
Tableau 9 : Sommaire statistique des évaluations environnementales amorcées en 2004-2005 46
Tableau 10 : Examens préalables effectués en 2004-2005 46
Tableau 11 : Études approfondies effectuées en 2004-2005 49
Tableau 12 : Commissions d'examen en 2004-2005 51

SECTION I

Message du ministre et sommaire

Message du ministre

J'ai le plaisir de présenter le Rapport sur le rendement de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale pour l'exercice qui a pris fin le 31 mars 2005. Ce rapport fait état des principales réalisations de l'Agence au cours de l'exercice 2004-2005.

L'Agence gère ses activités dans un environnement dont la complexité et l'importance sont en pleine évolution. L'an dernier, le Comité consultatif externe sur la réglementation intelligente a fourni des conseils spécialisés sur les meilleures façons d'améliorer le système réglementaire du gouvernement afin de mieux répondre aux besoins du Canada au XXI[e] siècle. L'évaluation environnementale a occupé une place importante dans les recommandations du Comité.

Tout au long du dernier exercice, l'Agence a assuré un soutien et fait part de son expertise à des ministères et à des organismes fédéraux en ce qui concerne une variété d'études approfondies et de commissions d'examen.

L'évaluation environnementale doit non seulement être rigoureuse et exhaustive, elle doit aussi être opportune, efficace et prévisible. Au cours du prochain exercice, l'Agence continuera à représenter les intérêts du Canada au moyen de la prestation de ses principaux programmes et services.

Mais nous devons toujours chercher à nous améliorer. À cette fin, dans le discours du Trône d'octobre 2004, le gouvernement du Canada a indiqué qu'il procéderait à la consolidation du processus fédéral d'évaluation environnementale. Cet engagement a été l'une des principales préoccupations de l'Agence au cours des derniers mois et il permettra d'accroître la responsabilisation et l'intégrité de l'évaluation environnementale fédérale.

Cette amélioration à venir de l'évaluation environnementale fédérale aura aussi des effets positifs du point de vue de la collaboration entre les provinces et les territoires. Une meilleure coordination du processus et des pratiques d'évaluations environnementales à la grandeur du pays est la meilleure façon de garantir aux Canadiens des évaluations diligentes et de très grandes qualités.

L'honorable Stéphane Dion
Ministre de l'Environnement et
ministre responsable de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale

Déclaration de la direction

Je vous présente, en vue de son dépôt au Parlement, le Rapport sur le rendement 2004-2005 de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale.

Le rapport a été préparé conformément aux principes de présentation et aux exigences de déclaration énoncés dans le *Guide de préparation des rapports ministériels sur le rendement 2004-2005* et donne, à ma connaissance, une perspective complète, équilibrée et transparente du rendement de l'Agence au cours de l'exercice 2004-2005.

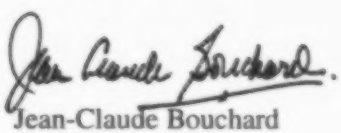

Jean-Claude Bouchard
Président
20 août 2005

Sommaire

L'Agence canadienne d'évaluation environnementale (l'Agence) administre la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (la Loi), qui a été adoptée par le gouvernement fédéral pour encourager, à l'échelon national, le recours aux évaluations environnementales comme outil de planification, et ce, en vue d'assurer la préservation d'un environnement sain dans le contexte du développement économique. L'Agence compte 145 employés à l'administration centrale, à Ottawa, et dans six bureaux régionaux répartis au Canada. Elle gère un budget annuel d'environ 19 millions de dollars.

En 2004-2005, les clients fédéraux de l'Agence ont amorcé quelque 6 300 examens préalables. L'Agence a joué un rôle important dans plus de 25 études approfondies et 11 commissions d'examen.

Dans son discours du Trône d'octobre 2004, le gouvernement s'est engagé à consolider l'évaluation environnementale fédérale. En ce sens, l'Agence a élaboré une proposition détaillée comportant différentes options. L'objectif est de perfectionner le processus d'évaluation environnementale tout en tirant parti des éléments positifs du système fédéral actuel. Cet engagement constituera une partie importante du travail de l'Agence dans la prochaine année.

L'Agence a fourni un appui à des négociateurs fédéraux de 71 tables de négociations portant sur des questions liées à des évaluations environnementales, dans des contextes de revendications territoriales des Autochtones et des ententes d'autonomie gouvernementale avec ceux-ci. Elle a aussi négocié ou continué de mettre en œuvre des accords bilatéraux d'évaluations environnementales avec les provinces et les territoires. Le nombre de ces accords maintenant en place est de sept. De plus, l'Agence a rempli son nouveau rôle de coordonnateur fédéral des évaluations environnementales à plus de 150 occasions.

L'Agence a joué un rôle actif dans l'examen des présentations au Cabinet au niveau des évaluations environnementales et de leurs implications stratégiques. Ces examens avaient pour but d'éviter que le gouvernement fédéral ne participe à des politiques, des plans, des programmes et/ou des projets entraînant des effets négatifs sur l'environnement. L'Agence a également coordonné la réponse du gouvernement fédéral à la vérification que la commissaire à l'environnement et au développement durable a effectuée au sujet de la mise en œuvre par les ministères fédéraux de la *Directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes.* Enfin, l'Agence a donné quelque 110 séances de formation à plus de 3 000 participants partout au pays. Parmi les participants qui ont remis une évaluation, 95 % ont indiqué qu'ils recommanderaient la formation donnée par l'Agence.

SECTION II

Contexte stratégique

L'Agence

L'Agence agit comme chef de file et sert de centre de compétences spécialisées à titre d'administrateur du processus fédéral d'évaluation environnementale. L'Agence a un seul objectif, qui est également sa mission :

> ***Fournir aux Canadiennes et aux Canadiens des évaluations environnementales de grande qualité qui contribuent à des décisions éclairées favorisant le développement durable.***

Dirigée par le président, qui relève directement du ministre de l'Environnement[1], l'Agence est régie par les instruments suivants :

- la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* et ses règlements;
- l'*Accord pancanadien sur l'harmonisation environnementale* et les ententes bilatérales avec les gouvernements provinciaux, qui définissent les modalités concernant les évaluations environnementales exécutées en collaboration;
- les ententes internationales signées par le Canada contenant des dispositions sur les évaluations environnementales, la principale étant la *Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontalier de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe* (ratifiée en mai 1998).

L'Agence aide en outre le ministre de l'Environnement à mettre en œuvre la *Directive du Cabinet de 1999 sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes* en fournissant des conseils aux autorités fédérales sur les besoins et les considérations en matière d'évaluation environnementale pour ce qui a trait aux politiques, aux plans et aux programmes proposés.

Par décret en conseil, le président de l'Agence a été désigné administrateur fédéral des régimes de protection environnementale et sociale établis dans les chapitres 22 et 23 de la *Convention de la Baie James et du Nord québécois* de 1975.

Pour obtenir des renseignements complémentaires sur l'Agence, consultez le site suivant : **www.acee-ceaa.gc.ca**.

[1] La structure hiérarchique relevant du ministre de l'Environnement est présentée à la figure 1, annexe 3.

Partenaires des évaluations environnementales

Les évaluations environnementales fédérales sont fondées sur le principe de l'autoévaluation. En vertu du paragraphe 5(1) de la Loi, une évaluation environnementale fédérale peut être requise lorsqu'une autorité fédérale : est le promoteur d'un projet, accorde une aide financière au promoteur, rend des terres fédérales disponibles pour le projet, ou accorde un permis, une licence ou toute autre forme d'approbation en vertu d'une disposition législative ou réglementaire stipulée dans le *Règlement sur les dispositions législatives et réglementaires désignées.* L'Agence fournit aux ministères et aux organismes (appelés autorités responsables) la formation, les conseils, l'encadrement et l'appui leur permettant de s'acquitter de leurs responsabilités en matière d'évaluation environnementale que leur dicte la Loi.

L'Agence joue un rôle accru dans les projets présentant des risques d'effets environnementaux importants. Elle gère la période de commentaires du public et apporte des conseils au ministre de l'Environnement concernant le processus d'étude approfondie. L'Agence soutient l'établissement et la tenue de commissions d'examen indépendant. Elle fournit également des avis et un appui aux décideurs et gère un programme d'aide financière visant à encourager la participation du public aux études approfondies et aux commissions d'examen.

Participation de plusieurs administrations à l'évaluation environnementale

Selon le projet, des représentants des administrations fédérale, provinciales, territoriales et municipales ainsi que des groupes autochtones peuvent avoir, en vertu de la loi, des obligations concernant des évaluations environnementales. L'Agence travaille en collaboration avec d'autres parties pour promouvoir l'uniformité des démarches ainsi qu'un processus d'évaluation environnementale efficace et efficient qui réponde aux exigences de toutes les administrations.

Organisations non gouvernementales, entreprises, groupes de citoyens et industrie

Les organisations non gouvernementales, les groupes de citoyens et les représentants de l'industrie font partie des principaux partenaires à consulter au cours de l'élaboration de politiques, de programmes et de règlements visant à améliorer le processus d'évaluation environnementale.

L'Agence maintient des voies de communication entre elle et les intervenants en appuyant plusieurs comités consultatifs. En 2004-2005, elle a présidé les comités indiqués dans le tableau 1.

Tableau 1 : Établissement de solides partenariats

Comité	Membres	Objectif
Comité consultatif de la réglementation (CCR)	• représentants du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux • représentants de groupes autochtones, de l'industrie et d'organisations non gouvernementales de l'environnement	• effectuer des consultations sur des questions de règlement et de politique en matière d'évaluation environnementale fédérale
Comité supérieur de l'évaluation environnementale (CSEE)	• cadres supérieurs du gouvernement fédéral représentant différents ministères et organismes	• communiquer l'information sur les questions d'évaluation environnementale courantes et à venir qui touchent le gouvernement fédéral
Groupe fédéral-provincial-territorial des administrateurs de l'évaluation environnementale (présidence assumée à tour de rôle par les secteurs de compétence et l'Agence)	• représentants supérieurs des gouvernements fédéral et provinciaux ainsi que des administrations territoriales en matière d'évaluation environnementale	• discuter des questions d'évaluation environnementale ayant une composante intergouvernementale
Comités régionaux d'évaluation environnementale (CREE)	• représentants régionaux en matière d'évaluation environnementale de différents ministères fédéraux et provinciaux	• partager de l'information et discuter d'approches coordonnées d'évaluation environnementale entre les diverses administrations responsables d'une même région géographique

Contexte de planification – facteurs influant sur le rendement

Les projets assujettis à une évaluation environnementale soulèvent souvent des questions importantes sur le développement socio-économique, la protection environnementale, les intérêts des Autochtones et les relations fédérales-provinciales-territoriales. L'évaluation environnementale doit donc s'adapter continuellement aux nouvelles tendances et aux nouveaux défis.

Responsabilité partagée de la gestion environnementale

En vertu de la Constitution canadienne, la responsabilité de la gestion environnementale est partagée entre plusieurs ordres de gouvernement. Pour minimiser le double emploi et les retards, l'Agence collabore avec ses homologues provinciaux et territoriaux de manière à intensifier la collaboration en évaluation environnementale et à promouvoir l'application uniforme et prévisible des processus d'évaluation environnementale dans l'ensemble du Canada.

Intérêts divergents

Les projets à grande envergure assujettis à une évaluation environnementale soulèvent souvent des questions délicates liées au développement, à la protection de l'environnement, aux intérêts autochtones et aux relations fédérales-provinciales-territoriales. Il est fréquent que les projets évalués soient complexes et mettent en cause des intérêts divergents. L'Agence s'emploie à satisfaire à ces intérêts tout en maintenant des relations productives et en offrant des évaluations de grande qualité qui répondent aux attentes de la population canadienne.

Autochtones

Les Autochtones sont très intéressés par les questions d'évaluation environnementale et ils ont fait savoir à l'Agence qu'ils désirent notamment :

- participer aux évaluations environnementales dans les cas où le développement pourrait toucher les peuples ou groupes autochtones;
- veiller à ce que leur savoir traditionnel soit intégré dans les évaluations environnementales;
- renforcer la capacité des peuples autochtones à participer à des évaluations environnementales sur leurs terres et à en réaliser;
- veiller à minimiser les bouleversements de leur mode de vie traditionnel et du milieu naturel;
- élaborer des processus d'évaluation environnementale pour les projets prévus sur leurs terres dans le contexte des négociations sur les revendications territoriales globales, l'autonomie gouvernementale et la gouvernance par les conseils de bande.

Amélioration de l'élaboration des politiques fédérales

L'Agence est un ardent défenseur de l'utilisation de l'évaluation environnementale stratégique comme instrument pour étayer une meilleure prise de décision. Depuis la mise en œuvre de la *Directive du Cabinet de 1999 sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes,* les ministères fédéraux reconnaissent de plus en plus le rôle de cet outil précieux dans la promotion du développement durable. L'Agence continuera de développer son rôle de défenseur et de conseiller, de surveiller les tendances dans ce domaine aux échelons national et international, et de jouer un rôle de chef de file dans ce secteur en pleine évolution de la recherche en politiques.

Compétitivité canadienne

Dans le contexte de l'économie mondiale, les pays doivent se faire concurrence pour attirer l'investissement étranger. La durabilité de l'environnement sert de catalyseur à la compétitivité, et les consommateurs, les producteurs et les investisseurs réagissent à ce changement. L'efficience et l'efficacité d'un processus d'évaluation environnementale sont susceptibles de contribuer à donner une opinion favorable du pays. Un processus d'évaluation environnementale plus sûr, plus prévisible et plus opportun renforcera la compétitivité du Canada sur l'échiquier mondial.

Évaluation environnementale et changement climatique

Le gouvernement du Canada s'est engagé à appliquer le Protocole de Kyoto et à atteindre, d'ici 2012, son objectif de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 6 % par rapport à leur niveau de 1990. Parallèlement, l'accroissement de la demande d'énergie se traduira probablement par un nombre plus élevé de projets de développement dans ce domaine. L'évaluation environnementale est un outil utile pour garantir la prise en compte des politiques gouvernementales concernant le changement climatique au cours de l'élaboration des projets, ainsi que des effets possibles des changements du climat dans le cadre même des projets.

Réglementation intelligente

Une société bien avertie doit être vigilante relativement aux règlements qui guident ses activités et protègent sa qualité de vie.

Le gouvernement fédéral s'emploie à renouveler son système national de réglementation afin de favoriser le rendement et de stimuler l'innovation. Ce renouvellement comprendra des améliorations au processus fédéral d'approbation environnementale afin d'en accroître la transparence et l'efficacité. Dans le discours du Trône d'octobre 2004, le gouvernement a mis l'accent sur cette initiative en s'engageant à consolider l'évaluation environnementale fédérale. C'est à cet exercice de consolidation que se consacrera l'Agence dans la prochaine année.

SECTION III

Rendement de l'Agence

Cadre de planification stratégique

Ce rapport de rendement ministériel présente les résultats des engagements pris par l'Agence dans son Rapport sur les plans et priorités de 2004-2005, lequel a été élaboré selon notre Structure de responsabilité, de rapport et de rendement (SRRR). Cette SRRR a depuis été remplacée par une architecture d'activités de programmes (AAP), qui constitue maintenant le cadre de la planification et des rapports de l'Agence.

La nouvelle AAP définit comme suit la résultat stratégique de l'Agence : « L'évaluation environnementale fait partie intégrante du processus décisionnel lié aux programmes et aux politiques. » L'Agence atteindra cet objectif au moyen d'une activité de programmes – l'évaluation environnementale efficace et efficiente – et de trois sous-activités : coordination et collaboration, orientation et opérations, et amélioration continue.

Les plans ultérieurs seront élaborés à partir de l'Architecture des activités de programmes de l'Agence.

Résultats stratégiques

Ce rapport ministériel sur le rendement est structuré en fonction des résultats stratégiques – c'est-à-dire des avantages à long terme pour les Canadiens qui découleront de la mission de l'Agence. Le cadre de planification figurant dans le présent rapport est conforme à celui décrit dans le *Rapport sur les plans et priorités 2004-2005*.

Résultats stratégiques de l'Agence

- Évaluations environnementales efficaces et efficientes
- Évaluations environnementales coordonnées et harmonisées
- Application uniforme et prévisible des évaluations environnementales dans le processus décisionnel fédéral

Résultat stratégique 1 : Évaluation environnementale efficace et efficiente

L'Agence s'est engagée à fournir aux Canadiennes et aux Canadiens des évaluations environnementales qui sont efficaces et efficientes, qui font intervenir le public et qui appuient les principes du développement durable.

Contexte

L'Agence joue un rôle important en matière de prestation d'orientation, de formation, de recommandations et de conseils aux ministères et organismes fédéraux. Elle contribue ainsi à ce que les décisions sur les évaluations environnementales soient conformes à la Loi, qu'elles reflètent des pratiques d'évaluation environnementale efficaces et efficientes, qu'elles tiennent compte des valeurs du public et qu'elles appuient les principes de développement durable. L'Agence joue un rôle encore plus considérable dans l'évaluation de projets ayant le potentiel de causer des effets environnementaux importants; elle doit alors gérer les éléments du processus d'évaluation, donner au public des possibilités de participation et fournir des conseils et de l'aide aux décideurs.

L'évaluation environnementale efficace et efficiente signifie l'intégration des considérations environnementales au début de la phase de planification d'un projet, de manière à atténuer ou à éviter les effets négatifs sur l'environnement et les coûts qui y sont associés. Les évaluations environnementales doivent être assez vastes pour couvrir tous les effets environnementaux potentiels d'un projet et pour offrir à la population canadienne la possibilité d'exprimer leur opinion et de participer aux décisions qui les touchent.

Tableau 2 : Modèle logique – Résultat stratégique 1

Résultat stratégique :
Évaluation environnementale efficace et efficiente L'Agence s'est engagée à fournir aux Canadiennes et aux Canadiens des évaluations environnementales qui sont efficaces et efficientes, qui font intervenir le public et qui appuient les principes du développement durable. Dépenses : 11 122 329 $ ETP : 82
Principaux partenaires :
• Autres ministères et organismes du gouvernement fédéral, gouvernements provinciaux, administrations territoriales et locales • Comité consultatif de la réglementation • Organismes non gouvernementaux • Groupes autochtones • Industrie • Groupes d'intérêts • Population canadienne
Principaux résultats :
• L'Agence a mis en place et/ou a géré 11 commissions d'examen visant à garantir des évaluations environnementales de grande qualité. • L'Agence a alloué 457 000 $ à un grand nombre de participants de cinq grands projets. Les fonds sont utilisés par les parties pour accroître leur participation à un projet.

Établissement, tenue à jour et amélioration des processus, et élaboration des outils et des mécanismes qui appuient l'évaluation environnementale

L'amélioration des processus contribuera à de meilleures évaluations environnementales et répondra ainsi aux besoins de la population canadienne de façon plus efficace et plus cohérente. La mise en place de meilleurs outils et mécanismes augmentera la cohérence et la prévisibilité des évaluations environnementales. Éventuellement, ils mèneront à l'application uniforme de mesures d'atténuation des effets néfastes que pourraient avoir les projets sur l'environnement.

Des mécanismes amplement étayés par des documents et facilement accessibles permettent de mieux comprendre les enjeux, comme l'incidence du commerce sur l'environnement et la participation des Autochtones au processus d'évaluation environnementale. De plus, l'Agence a recours à la recherche et au développement pour améliorer l'évaluation environnementale.

Résultats de 2004-2005

- Gestion de 11 commissions d'examen; conseils et encadrement pour des autorités responsables, des promoteurs et le public dans le processus de l'étude approfondie. Lors de la période de planification, 12 études approfondies ont été effectuées, et 27 autres en sont à l'une ou l'autre des étapes de l'élaboration. Voir les tableaux 3 et 4 pour des résumés des grands projets.
- Élaboration de matériel d'orientation efficace en partenariat avec les intervenants afin de répondre aux besoins des clients ainsi que d'améliorer la compréhension de l'application de la Loi. Une liste du matériel d'orientation se trouve à l'adresse suivante : **www.acee.gc.ca/012/newguidance_f.htm**.
- Appui à plus de vingt scientifiques qui effectuent de la recherche dans le domaine de l'évaluation environnementale. De plus, six nouveaux rapports de recherche ont été réalisés durant la période; tous ont été versés au site Web de l'Agence. Pour plus d'information sur le Programme de recherche et développement, ou pour consulter les rapports de recherche, aller à l'adresse suivante : **www.acee.gc.ca/015/index_f.htm**.
- Appui à l'élaboration des examens préalables types au moyen d'avis, d'assistance technique et de financement aux ministères fédéraux. Animation d'un atelier pour les ministères fédéraux possédant déjà une expérience des examens préalables types et pour ceux qui ont reçu du financement par le biais du Programme de financement des examens préalables types en 2004-2005. L'Agence a déclaré cinq modèles d'examens préalables types et deux examens préalables substituts, et vingt rapports supplémentaires en sont à l'une ou l'autre des étapes de l'élaboration. L'utilisation de ces rapports de modèles d'examens préalables types et d'examens préalables substituts permettra aux autorités responsables d'utiliser les ressources de façon plus efficiente et de s'assurer que les considérations environnementales sont prises en compte durant la planification et la mise en œuvre des projets. L'Agence a également renouvelé le Programme de financement des examens préalables types pour 2005-2006.
- Coordination de la réponse du gouvernement fédéral à la vérification que la commissaire à l'environnement et au développement durable a effectuée au sujet de la mise en œuvre, par les ministères fédéraux, de la *Directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes*. L'Agence continue de collaborer étroitement avec la communauté fédérale afin que les engagements pris dans la réponse gouvernementale soient respectés. Cette collaboration s'effectue par le biais du sous-comité sur l'évaluation environnementale stratégique, qui relève du Comité de la haute direction sur l'évaluation environnementale.

Consolidation de l'évaluation environnementale

Le gouvernement fédéral étudie les possibilités d'améliorer le processus d'évaluation environnementale. Dans le discours du Trône d'octobre 2004, le gouvernement s'est engagé à « mettre de l'ordre dans sa propre cour » en consolidant les évaluations environnementales fédérales. Le document intitulé *La réglementation intelligente : Rapport sur les initiatives et les projets*, que le gouvernement a déposé en mars 2005, mentionnait aussi que la consolidation de l'évaluation environnementale était une priorité.

Le système actuel d'évaluation environnementale du gouvernement repose sur le principe de l'autoévaluation. En conséquence, les ministères et les organismes ont leurs propres responsabilités en matière d'évaluation environnementale. Cependant, ces responsabilités ont souvent trait au même projet. Le système décentralisé qui en résulte possède beaucoup d'avantages, mais il comporte aussi des difficultés. Depuis octobre, l'Agence élabore des options en vue d'une consolidation de l'évaluation environnementale fédérale. À partir de ces options, une proposition détaillée de consolidation émergera. Cette proposition retiendra les éléments positifs du système actuel et donnera à l'Agence un rôle plus important dans les grands projets. Cette approche répondra à un grand nombre de préoccupations des parties prenantes.

Évaluation environnementale stratégique

Une évaluation environnementale stratégique est le processus systématique et approfondi d'évaluation des effets environnementaux d'une politique, d'un plan ou d'un programme et des solutions de rechange.

En vertu de la directive du Cabinet de 1999 du gouvernement fédéral, l'évaluation d'un projet de politique, de plan ou de programme doit être faite lorsque les deux conditions suivantes sont remplies :

- le projet est soumis à l'approbation d'un ministre ou du Cabinet;
- la mise en œuvre du projet risque d'entraîner des effets environnementaux importants, tant positifs que négatifs.

Si les circonstances le justifient, les ministères et les organismes devraient favoriser la tenue d'une évaluation environnementale stratégique à l'égard d'autres projets de politiques, de plans et de programmes, en particulier ceux qui semblent éveiller de fortes préoccupations du public. En janvier 2004, la directive a été mise à jour pour tenir compte de deux questions. Grâce à ces modifications, la nouvelle version fournit une orientation plus claire quant à l'évaluation des effets environnementaux positifs et négatifs et exige des ministères et organismes fédéraux qu'ils préparent des énoncés publics des effets environnementaux lorsque des évaluations détaillées ont été réalisées. Ces changements appuient une analyse plus efficace et plus transparente.

Pour plus d'information sur l'évaluation environnementale stratégique, consulter l'adresse suivante : **www.acee.gc.ca/016/index_f.htm**.

Commissions d'examen d'évaluation environnementale

Les commissions d'examen, qui se distinguent par une vaste participation du public, sont le genre d'évaluation environnementale le plus visible et le plus public. Elles sont indépendantes du gouvernement, et leurs membres sont nommés par le ministre de l'Environnement.

La commission effectue ses évaluations de façon ouverte et publique : les groupes et les particuliers intéressés présentent de l'information et des avis au cours de la période de consultation et des audiences publiques. La participation du public est facilitée par le Programme d'aide financière aux participants, qui soutient financièrement les organisations publiques et les particuliers ayant un intérêt légitime dans le projet.

Une fois le processus d'examen terminé, le rapport de la commission, qui inclut des conclusions et des recommandations, est présenté au ministre de l'Environnement. Les recommandations sont de nature consultative. Le Cabinet fédéral les examine et y répond publiquement.

Les principales tâches de l'Agence lors d'un examen effectué par une commission sont les suivantes : fournir des conseils et des services de coordination aux autorités fédérales spécialisées et aux autorités responsables; tenir à jour le registre public; gérer le processus d'examen et fournir un soutien technique et administratif à la commission d'examen; administrer le Programme d'aide financière aux participants; concevoir et mettre en œuvre un programme d'information du public avec la commission d'examen.

Tableau 3 : Résumé des activités des commissions d'examen

Commission d'examen du projet de détournement des rivières Eastmain-1-A et Rupert au Québec

- Hydro-Québec et sa filiale, la Société d'énergie de la Baie James, proposent de construire la centrale électrique Eastmain-1-A (770 MW), au coût de deux milliards de dollars, et de détourner la rivière Rupert dans le territoire de la Baie James.
- La proposition est assujettie à la Loi ainsi qu'au processus provincial d'évaluation environnementale du chapitre 22 de la *Convention de la Baie James et du Nord québécois*. En avril 2003, l'Agence, le ministère de l'Environnement du Québec et l'Administration régionale crie ont signé une entente pour la coordination des processus d'évaluation environnementale applicables au projet. Le but est de produire un seul rapport après l'examen.
- L'examen du projet en est à l'étape de la conformité de l'étude d'impacts. Les organismes d'examen ont ciblé le 30 juillet pour la présentation de toute demande de renseignements supplémentaires.

Suite à la page suivante.

Commission d'examen pour l'exploitation d'une mine de vanadium au Québec

- McKenzie Bay International Ltd. (Lac Doré Mining Inc.) propose l'exploitation d'une mine de vanadium au lac Doré, près de Chibougamau. La proposition est assujettie à la Loi ainsi qu'au processus provincial d'évaluation environnementale du chapitre 22 de la *Convention de la Baie James et du Nord québécois* (CBJNQ).
- En février 2004, le ministre des Pêches et des Océans a recommandé le renvoi du projet à une commission d'examen.
- Le 21 mai 2004, les Cris ont déposé une requête à la Cour supérieure du Québec afin d'obtenir une déclaration selon laquelle le processus fédéral de la CBJNQ est applicable au projet et que la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (la Loi) ne l'est pas. Le moment de l'audition n'a pas encore été fixé.

Commission d'examen conjoint du projet de régularisation des crues du bassin versant du lac Kénogami au Québec

- Les gouvernements du Canada et du Québec ont signé une entente visant l'établissement d'une commission d'examen conjoint du projet de régularisation des crues du bassin versant du lac Kénogami.
- Les audiences ont eu lieu du 5 au 7 août 2003. Le Comité mixte a soumis son rapport aux ministres fédéral et québécois de l'Environnement le 24 octobre 2003.
- Depuis ce temps, le gouvernement du Québec (le promoteur) a réétudié divers aspects du projet. Le gouvernement fédéral a donc remis l'achèvement de sa réponse jusqu'à ce que la province détermine si le projet, ou certaines de ses parties, sera maintenu.

Commission d'examen conjoint du projet de carrière de Whites Point en Nouvelle-Écosse

- Global Quarry Products propose de construire une carrière de basalte, une usine de traitement et un terminal portuaire dans le comté de Digby County, en Nouvelle-Écosse.
- En juin 2003, le ministre des Pêches et des Océans a recommandé le renvoi du projet à une commission d'examen.
- Le 3 novembre 2004, le ministre de l'Environnement et le ministre provincial de l'Environnement et du Travail ont signé une entente pour l'établissement d'une commission d'examen conjoint du projet. Ils ont également déterminé la composition de la commission.
- Le 10 novembre 2004, l'Agence et le ministère de l'Environnement et du Travail de la Nouvelle-Écosse ont soumis aux commentaires du public l'ébauche des lignes directrices relatives à l'étude d'impact environnemental (EIE). Après examen des présentations publiques, la Commission d'examen conjoint a achevé les lignes directrices relatives à l'EIE le 31 mars 2005. La Commission attend maintenant que le promoteur dépose l'EIE.

Suite à la page suivante.

Commission d'examen conjoint du projet gazier du Mackenzie dans les Territoires du Nord-Ouest

- L'Agence a activement participé à l'élaboration des processus d'examen environnemental afin de réduire le plus possible le chevauchement et de satisfaire aux exigences qu'impose la loi pour un grand projet d'exploitation de gaz naturel dans les Territoires du Nord-Ouest (T.N.-O.).
- Le projet gazier du Mackenzie qui est proposé vise à exploiter trois champs gaziers naturels dans le delta du Mackenzie (T.N.-O.), et d'établir des installations de transformation et des réseaux collecteurs. Les pipelines transporteraient le gaz sur 1 400 km vers le sud, à travers la vallée du Mackenzie, jusqu'aux marchés. Le consortium de promoteurs est composé de Shell Canada Limited, ConocoPhillips Canada (North) Limited, ExxonMobil, Imperial Oil Resources Ventures Limited et de l'Aboriginal Pipeline Group.
- Le projet est assujetti à trois régimes d'évaluation environnementale ainsi qu'à trois processus réglementaires d'audiences publiques. En préparation du dépôt d'une demande de grand projet de gazoducs nordiques, le Plan de coopération de juin 2002 a été élaboré.
- Le 21 août 2003, le ministre de l'Environnement a renvoyé le projet à une commission d'examen. Le 18 août 2004, le ministre de l'Environnement, le président du Comité d'examen des impacts environnementaux de la vallée du Mackenzie, et le président du Conseil inuvialuit de gestion du gibier ont annoncé la mise sur pied de la Commission d'examen conjoint et ont présenté les lignes directrices de l'étude d'impact environnemental.
- En février 2005, le Comité exécutif (les présidents de la Commission d'examen conjoint, de l'Office national de l'énergie, de l'Office des eaux des T.N.-O. et de l'Office des terres et des eaux de la vallée du Mackenzie) a annoncé que les audiences publiques coordonnées ne commenceraient pas avant la fin de l'été 2005.

Commission d'examen conjoint du projet minier de cuivre et d'or Kemess North en Colombie-Britannique

- Northgate Minerals Corporation propose d'exploiter le gisement de cuivre et d'or Kemess North, qui est situé à six kilomètres au nord de l'actuelle mine Kemess South, et à 250 kilomètres au nord-est de Smithers, dans le centre-nord de la Colombie-Britannique.
- Le 19 novembre 2004, le ministre de l'Environnement a renvoyé le projet Kemess North à une commission d'examen à la suite d'une demande du ministre des Pêches et des Océans.
- Le 19 mai 2005, le ministre de l'Environnement et le ministre de la Gestion des ressources durables de la C.-B. ont signé une entente pour l'établissement d'une commission d'examen conjoint. Ils en ont aussi nommé les trois membres. Ceux-ci ont été choisis par consensus, à la suite d'un processus auquel ont pris part des représentants fédéraux, provinciaux et autochtones.
- L'ébauche des lignes directrices pour la préparation de l'étude d'impact environnemental des promoteurs a été présentée en juillet 2005.

Commission d'examen du projet de gaz naturel liquéfié Rabaska au Québec

- Un groupe d'entreprises dirigé par Gaz Metropolitain, Enbridge Gas et Gaz de France propose le terminal de gaz naturel liquéfié (GNL) Rabaska. On propose de construire le terminal et les installations afférentes à Beaumont, au Québec, sur le fleuve Saint-Laurent, près de la ville de Québec. La province de Québec exercera elle aussi son pouvoir de décision relativement à l'évaluation environnementale. C'est donc dire que l'*Entente de collaboration Canada-Québec en matière d'évaluation environnementale* s'appliquera.
- Le 20 janvier 2005, l'Agence a publié un communiqué dans lequel elle annonçait la décision du ministre de l'Environnement de renvoyer le projet Rabaska à une commission d'examen.
- Les promoteurs prévoient soumettre l'étude d'impact environnemental à l'été 2005. Selon cet échéancier, la commission d'examen pourrait être constituée à l'hiver 2005, ou lorsque les deux gouvernements en seront venus à la conclusion que l'étude d'impacts respecte les exigences des lignes directrices.

Suite à la page suivante.

Commission d'examen du projet de complexe hydroélectrique La Romaine au Québec

- Il s'agit d'un projet hydroélectrique de 1 500 MW sur la rivière Romaine, dans la région de la Basse-Côte-Nord, au Québec. Ce projet est assujetti au processus d'évaluation environnementale du Québec, et nécessitera des autorisations de Pêches et Océans Canada et de Transports Canada. De plus, il est soumis à l'*Entente de collaboration Canada-Québec en matière d'évaluation environnementale.*
- Le 10 février 2005, l'Agence a annoncé la décision du ministre de renvoyer le projet à une commission d'examen. Des consultations publiques ont eu lieu du 29 avril au 30 mai 2005 sur l'ébauche des lignes directrices de l'étude d'impact environnemental.
- La Commission d'examen ne devrait pas être constituée avant 2007; elle le sera seulement lorsque les deux gouvernements en viendront à la conclusion que l'information présentée par le promoteur satisfait aux exigences énoncées dans les lignes directrices.

Commission d'examen du projet de production d'énergie Brooks en Alberta

- En mars 2003, le ministre de l'Environnement a renvoyé le projet de production d'énergie Brooks à une commission d'examen en vertu de l'article 28 de la Loi.
- En août 2004, le ministère des Pêches et des Océans du Canada a confirmé que Luscar Limited avait retiré ce projet. Il a donc recommandé que le processus d'évaluation environnementale soit interrompu, car celui-ci ne correspondrait plus à aucun pouvoir fédéral ni à aucune tâche/fonction fédérale de l'article 5 de la Loi.
- Le 10 décembre 2004, le ministre de l'Environnement a déterminé qu'une évaluation environnementale fédérale du projet proposé n'était plus nécessaire; il a donc mis fin au processus d'étude par commission.

Commission d'examen dans le cadre du projet d'oxydeur thermique de Bennett Environmental Inc. en Nouveaux Brunswick

- Bennett Environmental Inc. prévoit construire un oxydeur thermique dont la capacité de traitement de sols contaminés aux hydrocarbures et à la créosote serait de 100 000 tonnes par année à Belledune, au Nouveau-Brunswick.
- À l'automne 2003, des représentants de groupes s'opposant au projet de Bennett Environmental ont présenté une pétition demandant que le projet soit renvoyé à une commission d'examen en vertu des dispositions transfrontalières de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale.*
- Le 14 juin 2004, le ministre de l'Environnement annonçait le renvoi du projet à une commission d'examen afin que les effets transfrontaliers potentiels du projet sur l'environnement soient étudiés.
- Le 13 juillet 2004, Bennett Environmental a déposé une demande de contrôle judiciaire devant la Cour fédérale, contestant la décision du ministre de renvoyer le projet à commission d'examen. Au mois d'août, la Cour fédérale a annulé le renvoi à une commission d'examen, empêchant ainsi le ministre d'aller plus loin en ce qui concernait le processus d'examen par une commission.
- Le 28 septembre 2004, le ministre annonçait la décision du gouvernement fédéral d'en appeler de la décision de la Cour fédérale.
- Le 31 mars 2005, la commission d'examen était suspendue en attendant la tenue de l'audience et la décision de la Cour fédérale d'appel sur cette question.

Suite à la page suivante.

Commission d'examen conjoint du plan de stockage et de dérivation des eaux de la rivière Highwood en Alberta

- Alberta Transportation prévoit construire une installation pour la gestion de l'eau visant à détourner, à des fins de stockage, l'eau de la rivière Highwood dans la partie basse du bassin de la rivière Little Bow, au Sud-Ouest de l'Alberta.
- En 1997, Pêches et Océans Canada renvoyait ce projet au ministre de l'Environnement aux fins d'examen par une commission. En juin 1998, une fois son mandat accompli, la commission d'examen conjoint a conclu qu'il était nécessaire d'obtenir des éléments supplémentaires pour pouvoir arriver à une conclusion définitive en ce qui a trait à l'une des composantes du projet. Une autre commission d'examen conjoint a été mise sur pied en mars 2000 afin d'aborder les questions en suspens.
- Au mois de mars 2005, la commission d'examen conjoint attendait que le projet soit élaboré par Alberta Transportation puis présenté à la Natural Resources Conservation Board de l'Alberta. Une fois que cela sera fait, la commission devra reprendre ses activités.

Pour plus d'information sur les commissions d'étude, consulter l'adresse suivante : **www.acee.gc.ca/010/basics_f.htm#26**.

Études approfondies

Certains projets, par leur nature même, risquent de causer des effets négatifs sur l'environnement. Ces types de projets ont été définis et énumérés dans le *Règlement sur la liste d'étude approfondie*.

Suite aux modifications apportées à la Loi, promulguées par l'adoption du projet de loi C-9 le 30 octobre 2003, l'autorité responsable doit consulter le public sur la démarche qu'elle entend adopter, et elle doit recommander au ministre de poursuivre le projet au moyen d'une étude environnementale approfondie ou de le renvoyer à un médiateur ou à une commission d'examen. À la fin du processus d'étude approfondie, le ministre doit indiquer dans une décision publique si le projet est susceptible d'entraîner d'importants effets néfastes pour l'environnement.

Le rôle de l'Agence dans le processus d'étude approfondie est le suivant : fournir des conseils aux autorités responsables, aux promoteurs du projet et au public; s'assurer que le rapport d'étude approfondie est conforme à la Loi; gérer la période de commentaires du public; conseiller le ministre de l'Environnement dans sa décision au sujet de l'évaluation environnementale et dans la détermination d'effets éventuellement néfastes pour l'environnement. La participation du public est facilitée par le Programme d'aide financière aux participants, qui soutient financièrement les organisations publiques et les particuliers ayant un intérêt légitime envers le projet.

Le ministre a conclu que les projets des études approfondies du tableau 4 ne causeraient vraisemblablement pas d'effets néfastes pour l'environnement. Il les a donc soumis de nouveau à l'autorité responsable.

Tableau 4 : Études approfondies réalisées en 2004-2005

Étude approfondie	Promoteur du projet	Autorités responsables	Description du projet
Projet de route translabradorienne (Phase III)	Ministère des Transports et des Travaux publics de Terre-Neuve-et-Labrador	Pêches et Océans Canada	Construction, sur une période de six ans, et entretien d'une route de gravier à deux voies de Cartwright Junction (87 km au sud de Cartwright) à Happy Valley-Goose Bay.
Autoroute trans-canadienne (nouvelle route 2) / Perth-Andover à Woodstock	Ministère des Transports du Nouveau-Brunswick	Transports Canada, Infrastructure Canada et Pêches et Océans Canada	Construction d'un nouveau tronçon d'autoroute à chaussées séparées, partant du sud de l'échangeur situé à l'intersection de la transcanadienne et de la route 190 dans le village de Perth-Andover, passant par River de Chute, Florenceville, Hartland, et se terminant près de l'intersection de la transcanadienne et de la route 550 (chemin Connell) dans la ville de Woodstock.
Terminal marin de gaz liquéfié et port à usages multiples	Irving Oil Limited	Pêches et Océans Canada, Environnement Canada et Transports Canada	Construction et exploitation d'installations destinées à la réception, à l'entreposage et au traitement du gaz naturel liquéfié. Ces installations seraient situées sur un terminal pétrolier en eaux profondes existant (Irving Canaport), près de Saint John, au Nouveau-Brunswick.
Exploration gazière dans la mer de Beaufort (Devon)	Devon Canada Corporation	Office national de l'énergie, Pêches et Océans Canada, et Affaires indiennes et du Nord du Canada	Programme de forage exploratoire hivernal des hydrocarbures extracôtiers, de 2005 à 2009, pour évaluer les gisements éventuels de gaz naturel dans le sud de la mer de Beaufort, au nord du delta du fleuve Mackenzie.

Suite à la page suivante.

Étude approfondie	Promoteur du projet	Autorités responsables	Description du projet
Aménagement hydroélectrique de la Péribonka	Hydro-Québec	Pêches et Océans Canada et Transports Canada	Centrale hydroélectrique de 450 MW sur la rivière Péribonka, immédiatement au nord de sa confluence avec la rivière Manouane, au nord du lac Saint-Jean. Le projet inclut un barrage de 80 m et deux principaux endiguements, un réservoir de 33 km, un évacuateur de crues et une galerie de dérivation temporaire de 2000 m^3/s.
Projet de forage exploratoire de BEPCo	BEPCo Canada Company	Office Canada-Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôtiers	Programme de forage exploratoire à l'aide d'une unité mobile, entre 2005 et 2009, pour confirmer la présence et le type d'hydrocarbures au large de la Nouvelle-Écosse sur le talus continental, aux termes du permis de prospection 2407 délivré par l'Office Canada-Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôtiers.
Déclassement de la mine d'uranium de Cluff Lake	COGEMA Resources Inc.	Commission canadienne de sûreté nucléaire	Déclassement de la mine d'uranium de Cluff Lake dans le Nord-Ouest de la Saskatchewan, à 75 km au sud du lac Athabasca et à 15 km à l'est de la frontière provinciale avec l'Alberta.

Pour plus d'information sur les études approfondies, consulter l'adresse suivante : **www.acee.gc.ca/010/basics_f.htm#20**.

Occasions données au public de participer au processus d'évaluation environnementale

Des occasions plus concrètes de participation du public se traduiront par des évaluations environnementales de plus haute qualité. L'amélioration du système du registre public facilitera une participation plus utile du public par un accès à de l'information actualisée. On veillera ainsi à ce que le processus d'évaluation environnementale réponde aux besoins des Canadiennes et des Canadiens.

Résultats de 2004-2005

- Administration du site Internet du Registre canadien d'évaluation environnementale, ainsi que formation et encadrement des usagers afin qu'ils remplissent leurs obligations à l'égard de la loi, c.-à-d. fournir, en temps opportun, de l'information de qualité au public. Les autorités responsables et les administrations portuaires doivent maintenant verser des documents spécifiques dans le Registre pour les évaluations environnementales effectuées en vertu de la Loi. Cela fait en sorte que toutes les parties intéressées, y compris le grand public, sont au courant qu'une évaluation est en cours, et ce, dès son amorce. Avec plus de 9 000 évaluations environnementales enregistrées sur le site depuis octobre 2003, l'Agence s'emploie à élaborer un outil qui permettra aux parties intéressées de s'inscrire pour recevoir des avis électroniques sur les développements concernant les évaluations environnementales. Une stratégie de communications visant à promouvoir le Registre a été élaborée afin de sensibiliser le public et d'augmenter sa participation.
- Début de la mise en œuvre de certaines des recommandations contenues dans deux études portant sur la convivialité du Registre pour le public. Ces études révèlent que le système obtient un niveau élevé de satisfaction et qu'il comble mieux les attentes des citoyens.
- Consultations publiques sur la *Directive ministérielle relative à l'évaluation de la nécessité de la participation du public, et du degré de celle-ci, aux évaluations environnementales au niveau de l'examen préalable*, et réception de commentaires de huit intervenants ou groupes d'intervenants. Depuis, ces commentaires ont été intégrés à la Directive, et celle-ci a fait l'objet de deux révisions de nature juridique et d'une révision finale par deux comités consultatifs formés d'intervenants. Le document définitif est prêt pour l'étape de l'approbation ministérielle.

Promotion de l'apprentissage continu dans le processus d'évaluation environnementale

L'apprentissage continu suppose que l'on entreprenne régulièrement l'examen des activités et des réalisations, l'évaluation des réussites et la modification des processus en vue d'améliorer les résultats. L'adoption de nouvelles pratiques d'évaluation environnementale, telles l'incorporation des facteurs liés au changement climatique, l'élaboration de matériel documentaire sur l'évaluation environnementale stratégique et des approches de formation coordonnées, améliorera le processus global d'évaluation environnementale au Canada.

Résultats de 2004-2005

- Mise en œuvre complète du Programme d'assurance de la qualité. L'Agence a établi une base de données à partir de l'information du site Internet du Registre afin de faciliter l'analyse de données provenant d'un grand nombre d'évaluations. Cette base de données s'est avérée utile pour les analyses liées à la consolidation de l'évaluation environnementale fédérale. Quatre secteurs prioritaires de travail ont été définis : 1) concentration des ressources d'évaluation environnementale dans les projets appropriés; 2) efficacité et efficience de la coordination fédérale; 3) qualité de l'information sur le Registre; 4) participation publique aux examens préalables. Les travaux liés aux deux premières priorités ont débuté.
- Mise en œuvre du Programme de suivi. Le statut des programmes de suivi dont il est fait mention dans le Registre (pour les projets évalués depuis le 30 octobre 2003) a été activement et systématiquement surveillé. Les données étaient disponibles en quantité limitée, parce que beaucoup de projets ayant des programmes de suivi n'avaient pas encore été appliqués.

Programme d'assurance de la qualité

La nouvelle Loi impose à l'Agence l'obligation « d'établir et de diriger un Programme d'assurance de la qualité pour les évaluations réalisées en vertu de la Loi ». Cette obligation s'accompagne de pouvoirs de solliciter de l'information sur les évaluations environnementales effectuées par les autorités fédérales et par d'autres entités (p. ex. administrations portuaires du Canada) assujetties à la Loi, actuellement ou à l'avenir. Ces entités et ces autorités fédérales doivent elles-mêmes, en vertu de la Loi, communiquer l'information demandée dans ce domaine.

Résultat stratégique 2 : Évaluations environnementales coordonnées et harmonisées

L'Agence entend établir une démarche en matière d'évaluations environnementales qui est coordonnée au sein du gouvernement fédéral et harmonisée avec les autres ordres de gouvernement.

Contexte

Toutes les autorités fédérales, provinciales et territoriales du Canada administrent un régime d'évaluation environnementale sous une forme ou une autre. L'application de régimes différents pour un même projet exige une collaboration afin d'éviter le double emploi, d'accroître l'uniformité, et de réduire les coûts et les retards éventuels.

L'Agence favorise une approche uniforme relativement aux évaluations environnementales partout au Canada et avec ses partenaires internationaux. L'Agence travaille avec ses partenaires provinciaux, territoriaux et locaux pour mettre en place des approches coopératives lorsque cela est possible. Elle encourage également l'établissement de liens permanents avec les collectivités autochtones. L'émergence de procédures d'évaluation environnementale aux termes des ententes sur l'autonomie gouvernementale et les revendications territoriales joue un rôle croissant dans l'évolution des pratiques de développement durable au Canada.

Tableau 5 : Modèle logique – Résultat stratégique 2

Résultat stratégique :
Évaluations environnementales coordonnées et harmonisées L'Agence entend établir une démarche en matière d'évaluations environnementales qui est coordonnée au sein du gouvernement fédéral et harmonisée avec les autres ordres de gouvernement. Dépenses : 5 097 117 $ ETP : 38
Principaux partenaires :
• Autres ministères gouvernementaux, gouvernements provinciaux, administrations territoriales et locales • Organismes autochtones nationaux et régionaux • Comité consultatif de la réglementation • Organismes non gouvernementaux • Gouvernements étrangers • Groupes d'intérêts • Population canadienne
Principaux résultats :
• L'Agence a fourni un appui à des négociateurs fédéraux de 71 tables de négociations portant sur des questions liées à des évaluations environnementales, dans des contextes de revendications territoriales des Autochtones et des ententes d'autonomie gouvernementale avec ceux-ci. • L'Agence a négocié ou a continué de mettre en application six ententes bilatérales de collaboration en évaluation environnementale avec des provinces et des territoires. • L'Agence a assumé le rôle de coordonnateur fédéral de l'évaluation environnementale dans plus de 150 de ces évaluations.

Coordination améliorée dans le processus fédéral d'évaluation environnementale

Des procédures d'évaluation environnementale claires et coordonnées entre les administrations permettent de maximiser la prévisibilité, d'accroître l'efficience et de minimiser les conflits. De plus, ces procédures contribuent à l'amélioration du processus général d'évaluation. L'Agence a entrepris plusieurs activités à cette fin et a obtenu les résultats ci-après :

Résultats de 2004-2005

- Rôle de coordonnateur fédéral de l'évaluation environnementale (CFEE) assumé dans plus de 150 dossiers.
- Élaboration du cadre d'évaluation pour l'Agence en tant que CFEE. Ce cadre, qui sera mis en œuvre dans l'exercice 2005-2006, fournira à l'Agence des données lui permettant de déterminer si le rôle du CFEE améliore la coordination des évaluations environnementales.
- Rôle de facilitateur indépendant assumé dans la résolution de différends relatifs à des questions d'évaluation environnementale.

Établissement de processus communs d'évaluation environnementale dans toutes les administrations

La coordination et la collaboration dans l'évaluation environnementale permettent d'avoir un processus clair et compréhensible qui favorise la participation du public et qui minimise les différends. La collaboration contribue également à l'efficience et à l'amélioration de l'efficacité globale en faisant en sorte que les effets environnementaux des projets proposés sont étudiés conjointement avant que les administrations prennent leur décision. La coordination avec les instances internationales garantit que la perspective canadienne est prise en compte, de manière à protéger les intérêts des citoyens et de l'industrie.

Résultats de 2004-2005

- Gestion de huit demandes de pétitions relatives à des effets transfrontaliers. Sur ce nombre, les quatre suivantes ont été réglées durant la période couverte par ce rapport : Greenwhich (Île-du-Prince-Édouard), Belledune (Nouveau-Brunswick); route 770 et le réseau de routes secondaires et tertiaires (Ontario); Pukaskwa (Ontario).
- Appui à des négociateurs fédéraux impliqués dans le règlement de questions liées à des évaluations environnementales, dans des contextes de revendications territoriales des Autochtones et d'ententes d'autonomie gouvernementale avec ceux-ci. L'Agence a continué à assurer cet appui à des négociateurs fédéraux de 71 de ces tables. Ces négociations, qui ont lieu dans tous les coins du Canada, en sont à toutes les différentes phases d'avancement, de l'entente-cadre initiale, à l'accord de principe, et à l'entente définitive de mise en œuvre. Elles concernent les Inuits du Labrador, le Conseil tribal de Meadow Lake, la Sioux Valley, l'Entente-cadre du Manitoba, Akwesasne, la nation Nishnawbe-Aski, l'Union des Indiens de l'Ontario, les Innus du Labrador, la bande de Miawpukek, le delta de Beaufort (Inuivialuit Gwich'in), la bande de Deline et les Métis

des Territoires du Nord-Ouest. En particulier, l'Agence a fourni en Colombie-Britannique un soutien à 18 tables de négociation tripartites dans le processus de traité de cette province. Cinq de ces négociations ont débouché sur des ententes de principe avec les Premières nations Tsawwassen, Snuneymuxw, Lheidli T'enneh, Sliammon et Maa-nulth de la C.-B. Dans quatre des tables, on se consacre activement aux négociations de l'entente définitive.

- Participation à des négociations tripartites avec d'autres Premières nations de la C.-B. : Yale, Yekooche et In-shuck-ch. Dans ces trois cas, une entente de principe devrait être atteinte en 2005-2006.
- Participation à des négociations au Québec avec les Atikamekw, Mamuitun, Nutashkuan Mamu Pakatatau Mamit, et Nunavik (autonomie gouvernementale, application des chapitres 22 et 23 de la *Convention de la Baie James et du Nord québécois*, et négociations relatives à la « Paix des Braves »).
- Avis stratégiques en évaluation environnementale au ministère des Affaires indiennes et du Nord du Canada relativement à l'élaboration d'ententes sectorielles telles que *la Loi sur la gestion du pétrole et du gaz des Premières nations*, la *Loi sur le développement commercial et industriel des premières nations*, la *Loi sur la gestion des terres des premières nations*, et la mise en œuvre de la *Convention de la Baie James et du Nord québécois*.
- Représentation du Canada à la *Troisième réunion des Parties à la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement* qui a eu lieu à Cavtat, en Croatie, en juin 2004. L'Agence a participé aux réunions du groupe de travail qui ont précédé la réunion des Parties. Le travail a principalement porté sur l'élargissement de la liste des projets qui sont susceptibles d'entraîner des effets importants transfrontaliers et pour lesquels un avis est exigé.
- Conclusion d'une entente de partenariat avec le gouvernement du Costa Rica et le gouvernement du Québec visant le renforcement des compétences des institutions du Costa Rica en matière d'évaluation environnementale. Cette entente de partenariat permet au Canada de respecter ses engagements dans le cadre de l'*Accord de coopération environnementale Canada-Costa Rica*.
- Participation à un atelier à Santiago, au Chili, conformément à l'engagement pris dans le cadre de l'*Accord de coopération environnementale entre le Canada et le Chili*. Plus de 50 participants du Chili ont assisté à cet atelier qui était intitulé « Analyse comparative de la participation du public au système d'évaluation des incidences environnementales ».
- Parachèvement de l'*Entente de collaboration Canada-Ontario en matière d'évaluation environnementale* et de l'*Entente de collaboration Canada-Québec en matière d'évaluation environnementale*. La mise en œuvre des ententes respectives entre le Canada et la Colombie-Britannique, le Canada et le Yukon, le Canada et l'Alberta, le Canada et la Saskatchewan et le Canada et le Manitoba se poursuit et vise à ce que des évaluations environnementales coordonnées soient menées dans le cadre de projets assujettis à la fois aux processus d'évaluation environnementale du fédéral et d'une province ou d'un territoire. L'Agence est en voie de finaliser une entente entre le Canada et Terre-Neuve-et-Labrador et a amorcé l'examen prévu dans le cadre des ententes respectives entre le Canada et la Saskatchewan et le Canada et le Manitoba.

La *Convention de la Baie James et du Nord québécois*

La *Convention de la Baie James et du Nord québécois* (CBJNQ) est reconnue comme l'un des premiers traités sur les revendications territoriales globales entre le Canada et un peuple autochtone. Signée en 1975, la Convention comporte des éléments d'autonomie gouvernementale et établit l'assise des relations entre les Cris, les Inuits et le gouvernement du Canada. Par décret en conseil, le président de l'Agence a été désigné administrateur fédéral des régimes de protection environnementale et sociale établis dans les chapitres 22 et 23 de la CBJNQ.

Renforcement des liens entre les partenaires et les intervenants

L'établissement de relations plus étroites permet à l'Agence de travailler plus efficacement avec les intervenants, en favorisant l'élaboration et l'avancement de saines pratiques d'évaluation environnementale partout au pays. Le resserrement des liens aide à améliorer la certitude, la prévisibilité et la rapidité des évaluations environnementales, tout en contribuant à la priorité accordée par le gouvernement au renforcement de l'économie en partenariat avec des collectivités saines.

Les bureaux régionaux de l'Agence sont de plus en plus considérés par les divers publics comme une source de conseils éclairés et pertinents sur la Loi et sur le processus fédéral d'évaluation environnementale. Les bureaux régionaux ont donné un total de 110 séances d'apprentissage (cours de base, activités d'apprentissage et ateliers) à 3 091 personnes.

Résultats de 2004-2005

- Organisation de deux réunions du Comité consultatif de la réglementation (CCR) et de six réunions du Comité supérieur de l'évaluation environnementale (CSEE). L'Agence a fourni des services de secrétariat à ces deux comités et les a mis au courant régulièrement de ses activités. Les groupes ont tenu des discussions et ont conseillé l'Agence sur des questions comme l'élaboration de règlements sur l'exploitation extracôtière du pétrole et du gaz, la participation du public aux examens préalables, le Programme d'assurance de la qualité et sur les effets cumulatifs, ainsi que sur l'élaboration et la modification des règlements.
- Organisation de 14 réunions du Comité régional d'évaluation environnementale. Ces réunions donnent la chance à divers ministères fédéraux et provinciaux de partager de l'information et de discuter de l'adoption d'approches coordonnées pour l'évaluation environnementale entre les champs de compétence d'une même région géographique.
- Élaboration, avec le Ralliement national des Métis et l'Assemblée des Premières nations, d'un mandat provisoire pour le Comité consultatif autochtone, qui a été présenté aux dirigeants des organisations participantes pour examen.
- Animation de plusieurs groupes de discussion, ateliers et réunions afin de régler des différends concernant le processus d'évaluation environnementale. Par exemple, dans le cas du projet de canal de dérivation de la rivière Rouge, l'Agence est intervenue pour tenter de régler des conflits entre des participants et l'équipe d'évaluation environnementale.

Résultat stratégique 3 : Une application cohérente et prévisible de l'évaluation environnementale au processus décisionnel fédéral

L'Agence s'est engagée à offrir aux Canadiennes et aux Canadiens une application cohérente et prévisible des facteurs environnementaux au processus décisionnel fédéral.

Contexte

L'Agence agit à titre de chef de file afin d'aider les ministères et les organismes fédéraux à respecter la Loi. Même si la Loi ne contient pas de dispositions exécutoires, une des priorités de l'Agence est de travailler avec d'autres ministères afin de promouvoir son application uniforme et prévisible. L'Agence s'acquitte de cette responsabilité en élargissant la portée de la Loi afin qu'un plus grand nombre d'activités pouvant avoir des répercussions environnementales et qui touchent le gouvernement fédéral soient évaluées. Elle favorise également le respect de la Loi en s'assurant que les responsables de son application ont la formation et les outils nécessaires pour s'acquitter de leurs responsabilités. Une autre priorité de l'Agence est d'examiner les irrégularités possibles au sein du processus fédéral d'évaluation environnementale. L'Agence passe également en revue les mémoires au Cabinet pour vérifier s'ils sont conformes à la *Directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes* et pour fournir des conseils et de l'orientation aux ministères.

Tableau 6 : Modèle logique – Résultat stratégique 3

Résultat stratégique :
Application uniforme et prévisible des considérations environnementales dans le processus fédéral de prise de décision L'Agence s'est engagée à fournir aux Canadiennes et aux Canadiens des évaluations environnementales qui sont efficaces et efficientes, qui font intervenir le public et qui appuient les principes du développement durable. Dépenses : 2 053 139 $ ETP : 15
Principaux partenaires :
• Gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, et administrations municipales • Organisations autochtones nationales et régionales • Organismes non gouvernementaux • Sociétés d'État et autres entités fédérales • Groupes d'intérêt • Population canadienne
Principaux résultats :
• L'Agence a donné environ 110 séances de formation à plus de 3 000 personnes provenant d'un vaste éventail de groupes d'intervenants au Canada, et a élaboré sept nouveaux documents d'orientation sur l'application de la Loi. • L'Agence a donné sa deuxième séance de formation sur l'évaluation environnementale stratégique en décembre 2004.

Améliorer la surveillance et promouvoir la conformité

Dans le cadre du processus fédéral d'évaluation environnementale, la responsabilité à l'égard de la conformité est partagée. Les autorités responsables évaluent les conséquences de leurs actes pour l'environnement et en tiennent compte dans leurs décisions. L'Agence canadienne d'évaluation environnementale s'efforce de garantir l'uniformité et la qualité de toutes les évaluations environnementales auxquelles contribue le gouvernement fédéral.

Outre les initiatives décrites ci-dessous, on trouvera, énumérées sous les autres priorités, bien d'autres activités (comme le Programme d'assurance de la qualité, le site Web du Registre de l'Agence et la formation et les conseils offerts aux intervenants) qui jouent un rôle essentiel dans la promotion de la conformité et l'amélioration de la surveillance.

Résultats de 2004-2005

- Révision et mise à jour du matériel de formation et d'orientation pour les deux principaux cours de l'Agence (*Initiation à la Loi* et *Examens préalables en vertu de la LCEE*) afin d'en améliorer la qualité, ainsi que pour intégrer les nouvelles modifications apportées à la Loi.
- Poursuite de la mise en œuvre d'un plan stratégique en matière de formation et d'orientation et identification des nouveaux projets prioritaires avec d'autres ministères fédéraux. Au moyen d'un sondage auprès des clients et d'un groupe de travail, l'équipe chargée de la formation et de l'orientation a évalué l'efficacité des initiatives de formation et d'orientation. Les réponses obtenues indiquaient un taux de satisfaction généralement élevé envers le récent matériel de formation et d'orientation.
- Lancement d'un vaste processus de consultation en juin 2003 afin d'analyser les activités des sociétés d'État, leurs préoccupations et les répercussions liées à leur assujettissement à la Loi. Ce processus a mené à la recommandation consensuelle selon laquelle 37 des 41 sociétés d'État mères sont directement assujetties à la Loi sans qu'on ait besoin d'élaborer d'autres règlements. L'Agence a tenu une consultation publique sur l'avancement de cette initiative et a élaboré un cadre de réglementation qui justifie le projet de règlement visant deux sociétés d'État qui consentent des prêts commerciaux. L'Agence a continué de consulter les deux autres sociétés d'État.

Sociétés d'État et évaluation environnementale

D'ici juin 2006, la Loi renouvelée exigera de 41 sociétés d'État mères fédérales qu'elles réalisent des évaluations environnementales de projets, soit en se conformant directement à la Loi, soit en appliquant un processus modifié d'évaluation environnementale prévu par voie de règlement.

Le fait d'assujettir ainsi les sociétés d'État à la Loi, en tenant compte des circonstances variées qui leur sont propres, se traduira par une équité accrue et garantira que les projets exécutés ou approuvés par les sociétés d'État soient examinés du point de vue environnemental.

Prestation de conseils de qualité

Pour s'acquitter de son mandat, l'Agence doit jouir d'une très bonne réputation au sein de la collectivité de l'évaluation environnementale. La prestation de conseils de qualité aux intervenants accroîtra les chances que des pratiques appropriées et efficaces soient employées pendant les évaluations environnementales et que les questions d'intérêt public soient prises en compte au cours du processus décisionnel.

Résultats de 2004-2005

- Prestation de formation dans l'ensemble du pays, notamment 38 cours de base à 685 représentants de gouvernements, d'organisations non gouvernementales, du public, de l'industrie et de consultants. Le taux de satisfaction pour la formation était très élevé; 96 pour cent des participants ont affirmé qu'ils recommanderaient ce cours à d'autres.
- Prestation de formation et d'exposés informels à des clients dans le cadre de 110 activités d'apprentissage auxquels ont participé 3 091 personnes.

Maintien d'un haut niveau d'expertise à l'interne

L'expertise et les compétences du personnel contribuent à l'efficacité et à l'efficience des évaluations environnementales. Grâce à la reconnaissance de ses compétences et de son expertise, l'Agence renforce sa crédibilité au sein de la collectivité de l'évaluation environnementale.

Résultats de 2004-2005

- Présentation de trois séances du cours *Négociation fondée sur les intérêts lors des évaluations environnementales* à 46 participants dans tout le Canada, notamment à des représentants fédéraux, provinciaux et territoriaux.
- Contribution à la conférence annuelle du *Secrétariat international francophone pour l'évaluation environnementale* qui a eu lieu à Ouagadougou (Burkina Faso), en participant au colloque et en versant 5 000 $ pour les frais liées à la conférence.

ANNEXE 1

Rapports consolidés

A1.1 Gestion des ressources humaines

La gestion des ressources humaines est essentielle pour que l'Agence puisse continuer de fournir à la population canadienne des programmes et des politiques de grande qualité à l'appui de l'évaluation environnementale. En 2004-2005, l'Agence a commencé à mettre en œuvre la nouvelle Loi sur la modernisation de la fonction publique. Le mandat du Comité de consultation patronale-syndicale a été renforcé de façon à répondre aux nouvelles exigences. On a également commencé à élaborer un système de gestion informel des conflits et à planifier la mise en œuvre de la Loi sur la modernisation de la fonction publique. La planification des ressources humaine a été remaniée pour appuyer l'intégration de la planification des ressources humaines et des activités. Le plan d'action de l'Agence, élaboré à la suite du Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux de 2002, a été mis à jour et les activités ont été réalisées. L'Agence est donc prête pour le sondage de 2005. Les engagements concernant le rendement des employés ont été liés aux priorités organisationnelles dans les ententes de rendement. L'Agence a aussi encouragé l'apprentissage individuel et organisationnel par divers moyens comme la participation à des séances de formation, une série d'activités d'apprentissage internes et la participation à des affectations de formation ou de perfectionnement.

A1.2 Responsabilisation de la gestion et modernisation de la fonction de contrôleur

L'Agence a terminé son plan d'action triennal de modernisation de la fonction de contrôleur et a poursuivi la mise en œuvre du cadre de responsabilisation de gestion (CRG). Les engagements et les indicateurs relatifs au CRG sont maintenant inclus dans toutes les ententes de rendement du personnel de direction.

L'Agence a effectué une analyse des écarts liés à la mise en œuvre du CRG. Au cours du prochain exercice financier, l'Agence élaborera un plan d'action visant à examiner les éléments du cadre qui doivent être élargis.

Pour obtenir des renseignements complémentaires sur le Cadre de responsabilisation de gestion, consultez le Site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor : **www.tbs-sct.gc.ca/maf-crg/index_f.asp**.

A1.3 Stratégie de développement durable

La Stratégie de développement durable 2004-2006 de l'Agence est axée sur trois objectifs stratégiques :

- atteindre un plus grand degré de certitude, de prévisibilité et de rapidité du processus fédéral d'évaluation environnementale;
- améliorer la qualité des évaluations environnementales;
- obtenir une participation plus tangible du public au processus fédéral d'évaluation environnementale.

Pour obtenir des renseignements complémentaires sur la Stratégie de développement durable de l'Agence, consultez la page suivante : **www.acee.gc.ca/017/0004/001/index_f.htm** .

ANNEXE 2

Rendement financier

A2.1 Aperçu du rendement financier

Le total des autorisations de l'Agence, comprenant le Budget principal des dépenses et le Budget supplémentaire des dépenses approuvées par le Parlement, se chiffre à 19 271 k$. Elles sont réparties comme suit : 19 201 k$ pour les ressources de fonctionnement, 1 983 k$ pour le régime d'avantages sociaux des employés et 1 588 k$ en ressources de contribution, moins 3 501 k$ liés au pouvoir de percevoir et de dépenser les recettes.

Les dépenses réelles, qui étaient de 18 273 k$, présentent un écart de 998 k$, soit environ 5,2 % du total des autorisations. Toutefois, il faut noter qu'une partie importante de cet écart (plus de 650 k$) est attribuable aux écarts du Programme d'aide financière aux participants, qui est accessible seulement lorsque des commissions d'examen et leur statut l'exigent. L'écart est donc de moins de 2 % pour les autres ressources.

Il faudrait également souligner que l'Agence a le pouvoir de recouvrer les coûts de divers services d'évaluation environnementale jusqu'à un maximum de 3 501 k$. Toutefois, l'utilisation de ce pouvoir dépend du niveau d'activité de la commission d'examen admissible au recouvrement de coûts. Par conséquent, le niveau de recettes a tendance à fluctuer d'une année à l'autre. En 2004-2005, les recettes perçues étaient de 1 091 k$.

A2.2 Sommaire financier – Tableaux

Cette section présente de l'information sur le rendement financier sous des formes diverses. Les données financières, comme celles figurant au tableau 5, sont présentées en colonnes et rangées distinctes, dont les titres sont définis ci-après.

Budget principal des dépenses	Besoins en matière de ressources et autorisations prévus dans le Budget principal des dépenses 2004-2005
Dépenses / recettes prévues	Dépenses, recettes et autres coûts de programme prévus au début de l'exercice 2004-2005
Total des autorisations	Comprend les dépenses prévues plus les rajustements visant à refléter les changements de priorités et les événements imprévus (les autorisations totales sont constituées du Budget principal des dépenses, du Budget supplémentaire des dépenses en plus des autres autorisations ou rajustements)
Réel	Dépenses et recettes réelles durant l'exercice 2004-2005
Recettes disponibles	Recettes qui peuvent être utilisées par l'Agence pour couvrir les dépenses du programme; par exemple, recouvrement des coûts des commissions d'examen ou vente de publications et de services de formation
Recettes non disponibles	Recettes perçues au nom du gouvernement qui ne peuvent être utilisées par l'Agence pour couvrir les dépenses de programme

Tableau 1 : Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles (y compris les ETP)

(en milliers de dollars)	2002-2003 Dép. réelles	2003-2004 Dép. réelles	2004-2005			
			Budget principal des dépenses	**Dépenses prévues**	**Total des autorisations**	**Dép. réelles**
Agence canadienne d'évaluation environnementale	13 368,3	16 731,6	17 883,0	18 183,0	19 270,9	18 272,6
Total	**13 368,3**	**16 731,6**	**17 883,0**	**18 183,0**	**19 270,9**	**18 272,6**
Total	**13 368,3**	**16 731,6**	**17 883,0**	**18 183,0**	**19 270,9**	**18 272,6**
Moins : Recettes non disponibles	(21,7)	(0,9)	-	-	(3,8)	(3,8)
Plus : coût des services reçus à titre gracieux	2 074,6	2 618,8	2 785,0	2 785,0	3 464,4	3 464,4
Coût net pour l'Agence	**15 421,2**	**19 349,5**	**20 668,0**	**20 968,0**	**22 731,5**	**21 733,2**
Équivalents temps plein	106	128	150	150	135	135

Ce tableau présente un résumé des ressources utilisées au cours des trois dernières années, ainsi que l'évolution des ressources en 2004-2005. L'augmentation du total des ressources au cours des dernières années est principalement attribuable aux ressources approuvées pour la proclamation de la nouvelle version de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*, le projet de gaz du Nord et les conventions collectives. La différence entre le total des autorisations et les dépenses réelles est surtout causée par les écarts liés au Programme d'aide financière aux participants ainsi qu'à divers cas mineurs de non utilisation de ressources de fonctionnement. D'autres explications sont fournies dans le Tableau 2. L'écart du coût net pour l'Agence est également attribuable au coût des services fournis à titre gracieux, plus précisément aux services juridiques offerts par le ministère de la Justice, qui a été plus élevé que prévu au cours de l'année 2004-2005.

Tableau 2 : Utilisation des ressources par secteur d'activités

2004-2005					
	Budgétaire *(en milliers de dollars)*				
Agence canadienne d'évaluation environnementale	**Fonctionnement**	**Subventions et contributions**	**Total : Dépenses budgétaires brutes**	**Moins : Recettes disponibles**	**Total :**
Budget principal	19 910,0	1 474,0	21 384,0	(3 501,0)	17 883,0
Dépenses prévues	20 210,0	1 474,0	21 684,0	(3 501,0)	18 183,0
Total des autorisations	21 184,2	1 587,7	22 771,9	(3 501,0)	19 270,9
Dépenses réelles	18 432,6	931,1	19 363,7	(1 091,1)	18 272,6

Ce tableau présente en détail la répartition des ressources au sein de l'Agence. L'écart entre le budget principal et les dépenses prévues tient compte des ressources supplémentaires identifiées entre la présentation du budget principal des dépenses et le rapport sur les plans et les priorités concernant projet de gaz du Nord. L'écart entre les dépenses prévues et le total des autorisations est principalement attribuable aux autorisations approuvées au cours de l'exercice financier 2004-2005 liées au projet de gaz du Nord, à l'accès aux ressources non utilisées de 2003-2004 et aux conventions collectives. La différence entre le total des autorisations et les dépenses réelles est surtout causée par les écarts liés au Programme d'aide financière aux participants ainsi qu'à divers cas mineurs de non utilisation des ressources de fonctionnement. Il faut également souligner que le niveau de demande de financement de la participation du public à des commissions d'examen dépend du nombre de commissions et de l'état de leur évaluation. Le niveau de demande dictera donc l'ampleur de l'écart, s'il y a lieu, pour une année donnée.

Tableau 3 : Postes votés ou législatifs

Poste voté ou législatif	Libellé tronqué pour le poste voté ou législatif	**2004-2005** *(en milliers de dollars)* **Budget principal**	**Dépenses prévues**	**Total des autorisations**	**Dépenses réelles**
	Agence canadienne d'évaluation environnementale				
30	Dépenses de programme	15 930,0	16 230,0	17 287,3	**16 290,0**
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	1 953,0	1 953,0	1 982,6	**1 982,6**
(L)	Dépense des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	-	-	1,0	-
	Total de l'Agence	**17 883,0**	**18 183,0**	**19 270,9**	**18 272,6**

Ce tableau présente les ressources votées par le Parlement pour l'Agence. Il faut souligner que le Parlement approuve les fonds votés lorsque les renseignements obligatoires sont fournis à titre d'information. L'écart entre les niveaux de ressources est expliqué dans les tableaux 1 et 2.

Tableau 4 : Coût net pour l'Agence

(en milliers de dollars)	**2004-2005**
Total – Dépenses réelles	18 272,6
Plus : Services reçus à titre gracieux	
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	1 524,0
Contributions de l'employeur aux primes du régime d'assurance des employés et dépenses payées par le Secrétariat du Conseil du trésor (hors les fonds renouvelables)	752,2
Indemnisation des victimes d'accidents du travail assurée par Développement des ressources humaines Canada	-
Traitements et dépenses connexes liés aux services juridiques fournis par Justice Canada	1 188,2
Moins : recettes non disponibles	(3,8)
2004-2005 Coût net pour l'Agence	**21 733,2**

Ce tableau reflète le coût net pour l'Agence. Il présente d'abord les dépenses réelles nettes puis les services reçus à titre gracieux. Les recettes non disponibles sont ensuite soustraites pour obtenir le coût net. En 2004-2005, les dépenses réelles ont été plus élevées que les dépenses prévues dans le rapport sur les plans et les priorités, principalement en raison des coûts plus élevés que prévu des services juridiques fournis par le ministère de la Justice.

Tableau 5 : Sources des recettes disponibles et des recettes non disponibles

Recettes disponibles

(en milliers de dollars)	**Dép. réelles 2002-2003**	**Dép. réelles 2003-2004**	**2004-2005**			
			Budget principal	**Recettes prévues**	**Total des autorisations**	**Dép. réelles**
Agence canadienne d'évaluation environnementale	352,2	266,5	3 501,0	3 501,0	3 501,0	1 091,1
Total des recettes disponibles	**352,2**	**266,5**	**3 501,0**	**3 501,0**	**3 501,0**	**1 091,1**
Recettes non disponibles						
Agence canadienne d'évaluation environnementale	21,7	0,9	-	-	3,8	3,8
Total des recettes non disponibles	**21,7**	**0,9**	**-**	**-**	**3,8**	**3,8**
Total des recettes	**373,9**	**267,4**	**3 501,0**	**3 501,0**	**3 504,8**	**1 094,9**

L'Agence est autorisée à recouvrer les coûts des services, des publications ainsi que du matériel de formation et d'orientation en matière d'évaluation environnementale. Toutefois, il faut souligner que l'utilisation de ce pouvoir dépend du niveau d'activité de la commission d'examen admissible au recouvrement de coûts environnementaux. Par conséquent, le niveau de recettes peut fluctuer d'une année à l'autre.

Tableau 6 : Frais d'utilisation

Frais d'utilisation	Type de frais*	Pouvoir d'établissement des frais	Date de la dernière modification	2004-2005 (en milliers de dollars) Recettes prévues (000 $)	Recettes actuelles (000 $)	Coût total (000 $)	Planification Exercice financier	Recettes prévues (000 $)	Total des coûts estimés (000 $)
Services d'évaluation environnementale	R	Arrêté sur les prix applicables aux services relatifs aux commissions d'évaluation environnementale	1998	3 351,0	877,9	1 018,3	2005-2006	3 351,0	3 853,7
							2006-2007	3 351,0	3 887,2
							2007-2008	3 351,0	3 887,2
Droits exigés pour le traitement des demandes d'accès en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*	A	*Loi sur l'accès à l'information*	1992	-	0,7	164,5	2005-2006	1,1	50,0
							2006-2007	1,2	56,0
							2007-2008	1,4	62,7
				Sous-Total (R) 3 351,0	**Sous-Total** (R) 877,9	**Sous-Total** (R) 1 018,3	**Total** 2005-2006	3 352,1	3 903,7
				Sous-Total (A) 0,0	**Sous-Total** (A) 0,7	**Sous-Total** (A) 164,5	**Total** 2006-2007	3 352,2	3 943,2
				Total 3 351,0	**Total** 878,6	**Total** 1 182,8	**Total** 2007-2008	3 352,4	3 949,9

Les chiffres présentés ci-dessus ont été établis selon une méthode de comptabilité de caisse modifiée.

Définition : « R » = services de réglementation et « A » = autres produits et services.

Pour l'exercice 2004-2005, les services d'évaluation environnementale constituent la principale source de revenu de l'Agence. Ce montant est susceptible de varier selon le niveau d'activité de la commission d'examen admissible à un recouvrement de coûts. On prévoit recueillir 3 351 k$ en recettes de ce type au cours des trois prochaines années. Le coût total des services d'évaluation environnementale est fondé sur les recettes réelles pour 2004-2005 et celles prévues pour 2005-2006, 2006-2007 et 2007-2008 ajusté en fonction du pourcentage estimé des coûts des services fournis à titre gracieux[1].

Les recettes réelles et prévues pour l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels (AIPRP) sont fondées sur les frais d'utilisation exigés par demande établis dans la *Loi sur l'accès à l'information*. Le total des coûts est établi en fonction des coûts réels liés à la présentation des renseignements demandés et ajusté en fonction du pourcentage estimé du coût des services fournis à titre gracieux. Il faut signaler que les coûts de 2004-2005 comprennent un investissement unique qui aidera à réduire les coûts liés à l'AIPRP pour la prochaine année.

[1] Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. Contributions de l'employeur aux primes du régime d'assurance des employés et dépenses payées par le Secrétariat du Conseil du trésor. Traitements et dépenses connexes liés aux services juridiques fournis par Justice Canada.

ANNEXE 3

Autres renseignements

A3.1 Structure de l'Agence

L'Agence s'acquitte de son mandat au moyen d'un seul programme et d'un seul secteur d'activité, l'évaluation environnementale. La structure hiérarchique relevant du ministre de l'Environnement est présentée à la figure ci-après.

Figure 1 : Reddition de comptes

2004-2005
Dépenses nettes totales
18 272 585 $

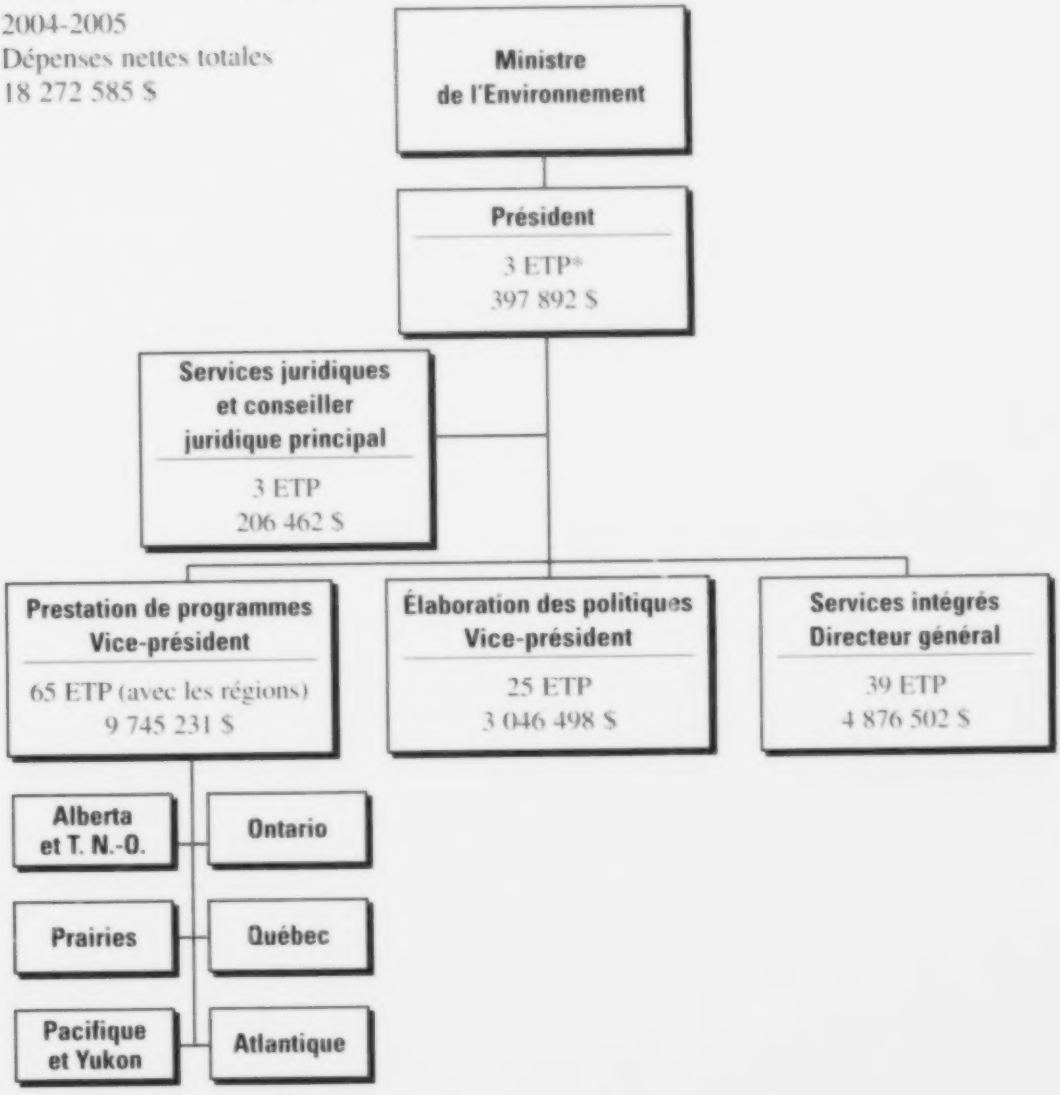

* Les équivalents temps plein (ETP) sont une mesure de l'utilisation des ressources humaines fondée sur les niveaux moyens d'emploi.

A3.2 Principales lois fédérales et ententes gérées

La *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* est entièrement administrée par l'Agence. Le ministre est responsable devant le Parlement des règlements connexes suivants :

Tableau 7 : Principales lois fédérales et ententes gérées

Règlement sur les dispositions législatives et réglementaires désignées	DORS/94-636 (7 octobre 1994)
Règlement sur la liste d'étude approfondie	DORS/94-636 (7 octobre 1994)
Règlement sur la liste d'inclusion	DORS /94-638 (7 octobre 1994)
Règlement sur la liste d'exclusion	DORS /94-637 (7 octobre 1994)
Règlement déterminant des autorités fédérales	DORS /96-280 (28 mai 1996)
Règlement sur le processus d'évaluation environnementale des projets à réaliser à l'extérieur du Canada	DORS /96-491 (7 novembre 1996)
Règlement sur la coordination par les autorités fédérales des procédures et des exigences en matière d'évaluation environnementale	DORS /97-181 (8 avril 1997)
Arrêté sur les prix applicables aux services relatifs aux commissions d'évaluation environnementale	DORS /98-443 (26 août 1998)
Règlement sur l'évaluation environnementale concernant les administrations portuaires canadiennes	DORS /99-318 (28 juillet 1999)

A3.3 Initiatives de réglementation

Le tableau suivant décrit les principales initiatives de réglementation de l'Agence en 2004-2005.

Tableau 8 : Initiatives législatives et réglementaires

Initiatives législatives et réglementaires	Résultats escomptés	Réalisations 2004-2005
Élaboration du *Règlement sur les sociétés d'État* Les sociétés d'État deviendront des autorités fédérales en juin 2006 Un règlement établira un processus d'évaluation environnementale modifié pour certaines sociétés d'État ou pour certaines catégories de sociétés d'État en fonction de leurs particularités	Un cadre applicable à ce règlement sera élaboré et servira de base aux consultations avec les sociétés d'État et les intervenants intéressés Le cadre sera ensuite transposé sous forme de règlement	Recommandation consensuelle selon laquelle 37 des 41 sociétés d'État mères seront assujetties directement à la Loi en juin 2006, sans qu'aucune initiative de réglementation ne vienne modifier le processus d'évaluation environnementale L'élaboration de documents de base sur la réglementation visant ces sociétés d'État est sans objet Projet de règlement pour deux sociétés d'État qui consentent des prêts commerciaux Le projet de cadre pour le règlement a été préparé et la consultation des intervenants a été amorcée Les commentaires reçus seront utilisés dans le cadre du processus de rédaction de la réglementation Les consultations se poursuivront avec chacune des deux autres sociétés d'État afin de déterminer la meilleure façon de leur offrir des services lorsque la Loi entrera en vigueur
Modifications au *Règlement sur la liste d'exclusion* Des entrées seront ajoutées à ce règlement afin de définir de nouvelles catégories de projets devant être exempts de l'évaluation environnementale et de modifier les seuils de certaines entrées existantes	Réduction du nombre d'évaluations environnementales de projets ayant des effets négligeables qui sont réalisées par les autorités fédérales responsables, en particulier au niveau de l'examen préalable Utilisation plus efficiente et plus efficace des ressources consacrées à l'évaluation environnementale	La rédaction juridique des modifications au Règlement est presque terminée Distribution d'une ébauche finale non officielle du Règlement révisé à tous les ministères fédéraux et au Comité consultatif de la réglementation La rédaction et la publication du projet de Règlement sont prévues pour l'automne 2005

Suite à la page suivante.

Initiatives législatives et réglementaires	Résultats escomptés	Réalisations 2004-2005
Modifications au *Règlement sur la coordination fédérale* Le *Règlement sur la coordination fédérale* sera modifié en fonction des changements apportés par la Loi renouvelée	Renforcement de la coordination entre les ministères fédéraux sur le plan des exigences liées à l'évaluation environnementale, et amélioration de la coordination avec les autres participants (provinces, industrie, groupes écologiques et autres) au processus d'évaluation environnementale Processus d'évaluation environnementale plus opportun et plus prévisible Transparence accrue du processus d'évaluation environnementale	La rédaction juridique des modifications au Règlement est presque terminée La rédaction et la publication du projet de Règlement sont prévues pour l'automne 2005
Modifications au *Règlement sur l'évaluation environnementale concernant les administrations portuaires canadiennes* Conformément aux changements apportés par la Loi renouvelée, ce règlement sera modifié pour assurer l'intégrité, la cohérence, la transparence et la qualité globale des processus d'évaluation environnementale suivis par les administrations portuaires	Les procédures d'évaluation environnementale applicables aux administrations portuaires seront conformes aux dispositions de la Loi renouvelée, en particulier pour ce qui est des études approfondies et du Registre	La rédaction juridique des modifications au Règlement est presque terminée La rédaction, l'examen par les intervenants et la publication du projet de Règlement sont prévus pour l'automne 2005
Élaboration du *Règlement sur l'évaluation environnementale concernant les autorités aéroportuaires* Conformément aux changements proposés dans la Loi renouvelée, ce règlement comblerait le vide juridique en exigeant des autorités aéroportuaires qu'elles effectuent une évaluation des incidences environnementales des projets situés sur les terres fédérales qu'elles sont chargées d'administrer ou de gérer, ou sur lesquelles elles ont d'autres droits ou intérêts précisés	Processus d'évaluation environnementale global qui soumet à l'évaluation toutes les activités pertinentes menées par les administrations aéroportuaires Amélioration de la cohérence et de la qualité du processus d'évaluation environnementale applicable aux aéroports Transparence accrue et davantage d'occasions pour le public de participer au processus d'évaluation	Des discussions avec les administrations aéroportuaires et le Comité consultatif de la réglementation au sujet du projet de Règlement concernant l'évaluation environnementale ont eu lieu en 2004-2005 Le projet de Règlement devrait être publié dans la Partie I de la *Gazette du Canada* au cours de la deuxième moitié de l'exercice 2005-2006

Suite à la page suivante.

Initiatives législatives et réglementaires	Résultats escomptés	Réalisations 2004-2005
Modifications au *Règlement sur la liste d'inclusion et au Règlement sur les dispositions législatives et réglementaires désignées* Afin de veiller à ce qu'une évaluation environnementale conforme au processus décrit dans la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* soit effectuée avant la délivrance d'un permis en vertu du règlement adopté en application de la *Loi du traité des eaux limitrophes internationales*	Amélioration de la cohérence et de la qualité du processus d'évaluation environnementale applicable aux projets et aux activités touchant les eaux transfrontalières Canada-É.-U.	Le plan de travail pour 2005-2006 a été établi par l'Agence avec l'aide du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international Préparation du matériel à utiliser lors des consultations avec les ministères et les principaux intervenants Les consultations avec les ministères et les intervenants externes auront lieu en 2005-2006
Modifications au *Règlement sur la liste d'étude approfondie* Modifications au *Règlement sur la liste d'étude approfondie* concernant les projets de forage exploratoire extracôtiers	Le processus d'évaluation environnementale pour les projets de forage exploratoire extracôtiers tient compte des effets environnementaux prévus	Publication du Règlement dans la Partie I de la *Gazette du Canada* le 26 mars 2005 Le Règlement sera approuvé de façon définitive après l'examen des réponses subséquentes du public

A3.4 Sommaire statistique des évaluations environnementales

Le tableau 9 présente un sommaire statistique des évaluations environnementales effectuées par les autorités responsables et les organismes réglementés. Il contient le nombre de projets qui ont été soumis à une évaluation environnementale en 2004-2005 dans le cadre de la Loi. C'est la première fois que ces données sont fournies; elles sont tirées du Registre Internet.

Les évaluations environnementales sont souvent effectuées par plus d'une autorités responsable ou organisme réglementé; les tableaux 10, 11 et 12 tiennent compte du nombre d'évaluations environnementale (selon le type) entreprises par chacune des autorités responsables et chacun des organismes réglementés.

Tableau 9 : Sommaire statistique des évaluations environnementales amorcées en 2004-2005

Type d'évaluation environnementale	En cours le 1 avril 2004	Amorcées au cours de cet exercice financier	Complétées au cours de cet exercice financier				En cours le 1 avril 2005
			Non-susceptible d'entraîner des effets environnementaux négatifs importants	Susceptible d'entraîner des effets environnementaux négatifs importants	Arrêt	Total	
Examens préalables	1 260	6 280	4 536	2	294	4 832	2 708
Études approfondies	29	11	7	0	1	8	32
Commissions d'examen	7	4	0	0	1	1	10

Tableau 10 : Examens préalables effectués en 2004-2005

Autorités responsables et organismes réglementés	En cours le 1 avril 2004	Amorcées au cours de cet exercice financier	Complétées au cours de cet exercice financier				En cours le 1 avril 2005
			Non-susceptible d'entraîner des effets environnementaux négatifs importants	Susceptible d'entraîner des effets environnementaux négatifs importants	Arrêt	Total	
Administration portuaire de Belledune	0	1	0	0	0	0	1
Administration portuaire de Halifax	0	6	3	0	0	3	3
Administration portuaire de Hamilton	0	2	1	0	0	1	1

Suite à la page suivante.

Autorités responsables et organismes réglementés	En cours le 1 avril 2004	Amorcées au cours de cet exercice financier	Complétées au cours de cet exercice financier				En cours le 1 avril 2005
			Non-susceptible d'entraîner des effets environnementaux négatifs importants	Susceptible d'entraîner des effets environnementaux négatifs importants	Arrêt	Total	
Administration portuaire de Montréal	4	7	7	0	0	7	4
Administration portuaire de Québec	1	5	5	0	0	5	1
Administration portuaire de Saint John	1	0	1	0	0	1	0
Administration portuaire de Sept-Îles	1	0	0	0	0	0	1
Administration portuaire de St. John's	0	3	2	0	0	2	1
Administration portuaire de Trois-Rivières	0	1	0	0	0	0	1
Administration portuaire de Vancouver	5	15	13	0	1	14	6
Administration portuaire de Windsor	0	3	1	0	0	1	2
Administration portuaire du fleuve Fraser	2	3	3	0	0	3	2
Affaires étrangères Canada	4	8	9	0	0	9	3
Affaires indiennes et du Nord Canada	134	1 338	779	0	25	804	668
Agence canadienne de développement international	101	162	161	0	2	163	100
Agence de promotion économique du Canada Atlantique	72	380	286	0	49	335	117
Agence des services frontaliers du Canada	0	6	2	0	0	2	4
Agence Parcs Canada	156	714	591	1	12	604	266

Suite à la page suivante.

Autorités responsables et organismes réglementés	En cours le 1 avril 2004	Amorcées au cours de cet exercice financier	Complétées au cours de cet exercice financier				En cours le 1 avril 2005
			Non-susceptible d'entraîner des effets environnementaux négatifs importants	Susceptible d'entraîner des effets environnementaux négatifs importants	Arrêt	Total	
Agriculture et Agroalimentaire Canada	73	835	603	0	46	649	259
Citoyenneté et Immigration Canada	0	3	0	0	0	0	3
Commission canadienne de sûreté nucléaire	2	13	0	0	0	0	15
Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie	1	0	0	0	0	0	1
Conseil national de recherches du Canada	0	3	3	0	0	3	0
Défense nationale	80	343	197	0	6	203	220
Développement économique du Canada pour les régions du Québec	23	132	108	0	18	126	29
Diversification de l'économie de l'Ouest Canada	101	253	244	1	9	254	100
Environnement Canada	74	308	301	0	26	327	55
Gendarmerie royale du Canada	1	15	8	0	1	9	7
Industrie Canada	20	157	125	0	0	125	52
Infrastructure Canada	123	104	193	0	0	193	34
Office Canada-Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôtiers	5	5	5	0	3	8	2
Office Canada-Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers	7	10	6	0	2	8	9
Office des transports du Canada	8	19	2	0	0	2	25
Office national de l'énergie	10	35	39	0	2	41	4

Suite à la page suivante.

Autorités responsables et organismes réglementés	En cours le 1 avril 2004	Amorcées au cours de cet exercice financier	Complétées au cours de cet exercice financier				En cours le 1 avril 2005
			Non-susceptible d'entraîner des effets environnementaux négatifs importants	Susceptible d'entraîner des effets environnementaux négatifs importants	Arrêt	Total	
Patrimoine canadien	3	12	5	0	0	5	10
Pêches et Océans Canada	577	931	798	1	75	874	634
Ressources humaines et Développement des compétences Canada	13	106	90	0	4	94	25
Ressources naturelles Canada	27	119	75	0	8	83	63
Santé Canada	21	38	14	0	0	14	45
Service correctionnel du Canada	3	13	12	0	1	13	3
Transports Canada	376	474	360	0	0	360	490
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	15	47	39	0	4	43	19
Totaux	**2 044**	**6 629**	**5 091**	**3**	**294**	**5 388**	**3 285**

Tableau 11 : Études approfondies effectuées en 2004-2005

Autorités responsables et organismes réglementés	En cours le 1 avril 2004	Amorcées au cours de cet exercice financier	Complétées au cours de cet exercice financier				En cours le 1 avril 2005
			Non-susceptible d'entraîner des effets environnementaux négatifs importants	Susceptible d'entraîner des effets environnementaux négatifs importants	Arrêt	Total	
Administration portuaire de Hamilton	1	0	0	0	0	0	1
Administration portuaire de Vancouver	0	1	0	0	0	0	1
Affaires indiennes et du Nord Canada	4	2	1	0	0	1	5
Agence Parcs Canada	3	0	0	0	0	0	3

Suite à la page suivante.

Autorités responsables et organismes réglementés	En cours le 1 avril 2004	Amorcées au cours de cet exercice financier	Complétées au cours de cet exercice financier				En cours le 1 avril 2005
			Non-susceptible d'entraîner des effets environnementaux négatifs importants	Susceptible d'entraîner des effets environnementaux négatifs importants	Arrêt	Total	
Agriculture et Agroalimentaire Canada	1	0	0	0	0	0	1
Commission canadienne de sûreté nucléaire	1	0	1	0	0	1	0
Diversification de l'économie de l'Ouest Canada	2	0	0	0	0	0	2
Environnement Canada	2	1	1	0	0	1	2
Industrie Canada	1	4	0	0	0	0	5
Infrastructure Canada	2	0	2	0	0	2	0
Office Canada-Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôtiers	0	1	0	0	0	0	1
Office Canada-Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers	0	1	0	0	0	0	1
Office national de l'énergie	1	0	1	0	0	1	0
Pêches et Océans Canada	15	3	4	0	1	5	13
Ressources naturelles Canada	5	1	0	0	0	0	6
Transports Canada	15	4	5	0	0	5	14
Totaux	**53**	**18**	**15**	**0**	**1**	**16**	**55**

Tableau 12 : Commissions d'examen en 2004-2005

Autorités responsables et organismes réglementés	En cours le 1 avril 2004	Amorcées au cours de cet exercice financier	Complétées au cours de cet exercice financier				En cours le 1 avril 2005
			Non-susceptible d'entraîner des effets environnementaux négatifs importants	Susceptible d'entraîner des effets environnementaux négatifs importants	Arrêt	Total	
Agence canadienne d'évaluation environnementale	0	1	0	0	0	0	1
Environnement Canada	1	0	0	0	0	0	1
Office des transports du Canada	0	1	0	0	0	0	1
Office national de l'énergie	1	1	0	0	0	0	2
Pêches et Océans Canada	5	3	0	0	1	1	7
Ressources naturelles Canada	2	2	0	0	0	0	4
Transports Canada	6	3	0	0	0	0	9
Totaux	**15**	**11**	**0**	**0**	**1**	**1**	**25**

Renseignements

Directeur des communications
Agence canadienne d'évaluation environnementale
Place Bell Canada, 22e étage
160, rue Elgin
Ottawa (Ontario) K1A 0H3

Téléphone : (613) 957-0712
Fax : (613) 948-1354

Courriel : info@acee-ceaa.gc.ca

Site Web de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale

www.acee-ceaa.gc.ca

Site Web du Conseil du Trésor

www.tbs-sct.gc.ca